



2018

Rapport d'activité
DES SERVICES DE L'ÉTAT EN REGION GRAND EST



Le mot du préfet

2018 a été pour la région Grand Est une année de construction et d'approfondissement des projets de développement avec une attention de tous les instants portée sur la qualité de vie de toutes les personnes qui la composent.

Ainsi, au-delà des commémorations du centenaire de la fin de la Grande Guerre, au cœur de notre histoire commune, la préfecture de région et ses services ont œuvré au développement économique durable de notre territoire, tout en préservant cette cohérence territoriale chère à nos concitoyens et cette cohésion sociale, ciment de notre République.

L'État en région Grand Est, comme je l'ai proposé au Premier ministre dans un rapport remis à la fin du mois d'octobre, doit s'adapter en permanence à notre époque et à ses enjeux, et gagner en efficacité pour le bien-être de tous, en garantissant à chacun où qu'il se trouve une qualité effective des services publics.

C'est ce à quoi les services de l'État et moi-même nous sommes employés au cours de l'année passée avec énergie et confiance dans le futur, car notre région, même si elle connaît des évolutions administratives du côté alsacien, est une belle région forte de nombreux atouts, notamment transfrontaliers, qu'il convient de valoriser par des investissements de long terme.

Quant à ce rapport d'activité, traditionnellement établi à l'attention des conseillers régionaux comme il est prévu par les textes*, il aura cette année, c'est mon souhait, vocation à être largement diffusé dans le grand public pour témoigner de l'engagement des femmes et des hommes qui forment les services de l'État dans le Grand Est à vous rendre la vie plus simple, plus sereine, plus conviviale.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

Jean-Luc MARX, préfet de la région Grand Est

*Loi 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie Législative du code général des collectivités territoriales. Article L4132-27 du CGCT.

L'action de l'Etat en 2018

Des politiques territoriales dans la région Grand Est*

Le Grand Est

5,6 millions d'habitants

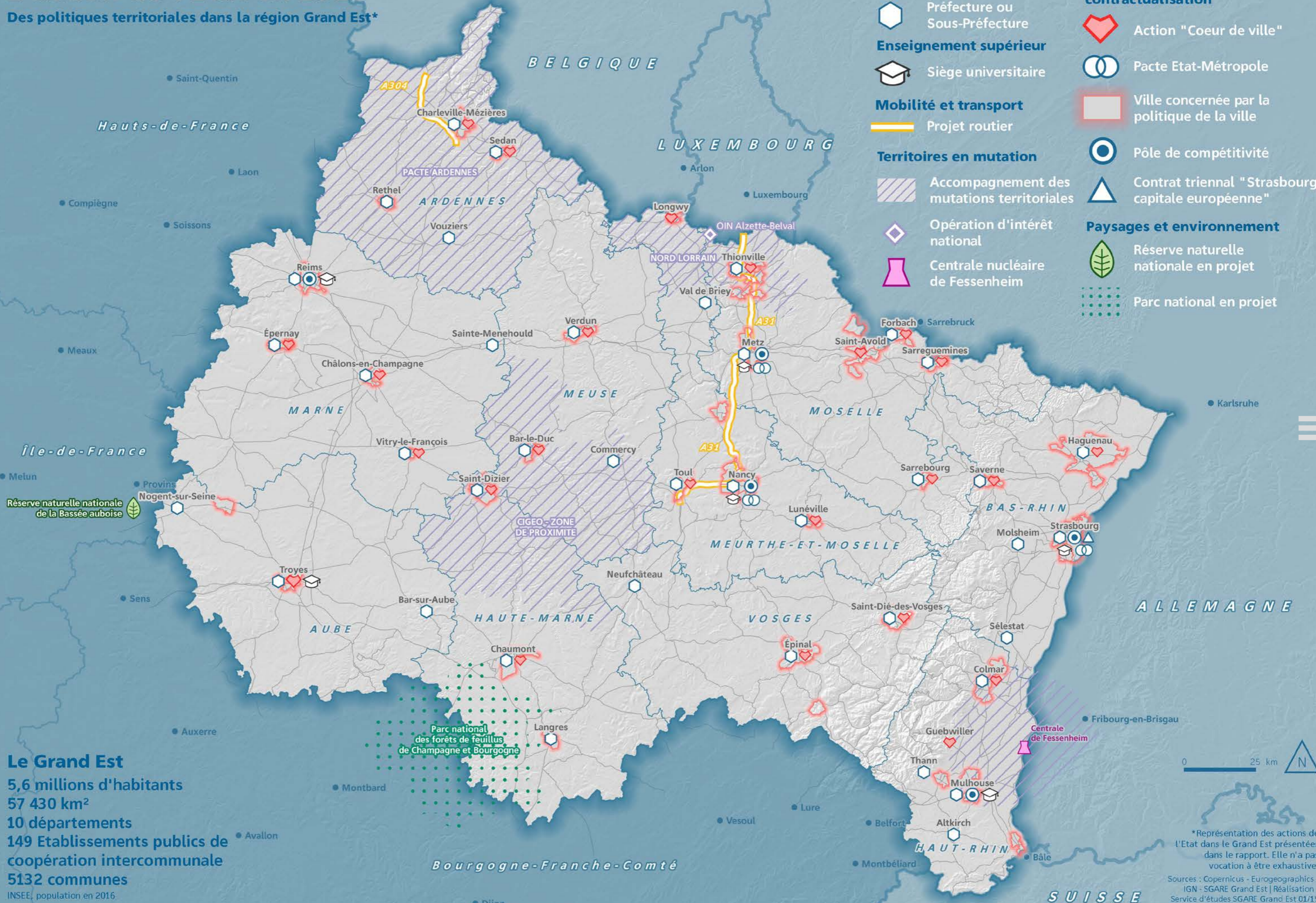
57 430 km²

10 départements

149 Etablissements publics de coopération intercommunale

5132 communes

INSEE, population en 2016



Services au public

Préfecture ou Sous-Préfecture

Enseignement supérieur

Siège universitaire

Mobilité et transport

Projet routier

Territoires en mutation

Accompagnement des mutations territoriales

Opération d'intérêt national

Centrale nucléaire de Fessenheim

Soutien aux territoires et contractualisation

Action "Coeur de ville"

Pacte Etat-Métropole

Ville concernée par la politique de la ville

Pôle de compétitivité

Contrat triennal "Strasbourg capitale européenne"

Paysages et environnement

Réserve naturelle nationale en projet

Parc national en projet



*Représentation des actions de l'Etat dans le Grand Est présentées dans le rapport. Elle n'a pas vocation à être exhaustive.

FAITS MARQUANTS

2018

Janvier : Lettre de mission du Premier ministre sur l'évolution de l'Alsace
/ Gestion de crise inondations avec mise en place du dispositif de soutien aux entreprises.

Février : Collège des 10 préfets du Grand Est au salon de l'Agriculture à Paris
/ Convention de coopération policière transfrontalière France Belgique
/ Renforcement du dispositif hivernal de protection des populations.

Mars : Séminaire inter-gouvernemental France Luxembourg pour intensifier le partenariat économique
/ Adoption de la charte du projet de parc national des forêts de Champagne et Bourgogne.

Juillet : Circulaire du Premier ministre sur l'organisation territoriale des services publics OTSP
/ Signature du pacte État-Métropole de Metz.

Août : Arrêtés sécheresse
/ Lancement de la plateforme régionale du foncier.

Septembre : Séminaire des cadres de la fonction publique pour la nouvelle organisation territoriale des services publics.
/ Lancement national du plan de lutte contre la pauvreté qui sera décliné en décembre dans le Grand Est.

01

TRIMESTRE

02

TRIMESTRE

Avril : Signature du contrat triennal "Strasbourg, capitale européenne" en présence du Président de la République.
/ Appel à projets "Santé Environnement"
/ Lettre de mission Nord Lorrain

Mai : Appel à projets "Prévention et lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail"
/ Convention de coopération pour lutter contre le travail illégal.

Juin : Signature des premières conventions cadre "Action Cœur de Ville"
/ Remise du rapport Marx au Premier ministre sur l'évolution institutionnelle de l'Alsace
/ Programmation de 40 M€ de dotation de soutien à l'investissement local au profit des projets des collectivités.

Octobre : Signature de la déclaration commune de la Collectivité Européenne d'Alsace.
/ Remise du rapport OTSP au Premier ministre.
/ Un milliard d'euros sur 6 ans pour le 11ème plan d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

Novembre : Itinérance du Président de la République 1914-1918
/ Forum économique CHOOSE Grand Est avec le Président de la République à Pont-à-Mousson
/ Signature du 1er plan d'actions régional pour l'entrepreneuriat féminin

Décembre : Appel à projets "Service civique en milieu rural" vers le milieu associatif.
/ 124 territoires d'industrie dont 13 en Grand Est.
/ Signature du plan d'investissement dans les compétences dans le Grand Est, 1ère région de France.

03

TRIMESTRE

04

TRIMESTRE



Sommaire

01. L'ÉTAT ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE L'EMPLOI, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION.

Les politiques en faveur de l'économie et des entreprises	p. 12
Des projets d'investissements dans le Grand Est	p. 13
La politique de l'emploi	p. 14
Le pacte État-métropole de Metz	p. 15
Le Contrat triennal Strasbourg, capitale européenne	p. 16
Recherche et innovation	p. 17
Deux exemples d'innovation et de recherche	p. 18

02. L'ÉTAT PARTENAIRE DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE.

Les énergies renouvelables	p. 20
Cartographie de la filière éolienne de France	p. 21
L'Établissement Public d'Aménagement Alzette-Belval	p. 22
L'État accompagne la transformation des filières agricoles et forestières dans le Grand Est	p. 23
La protection du patrimoine naturel régional	p. 24
La plateforme régionale du foncier	p. 25

03. L'ÉTAT GARDIEN DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA COHÉRENCE TERRITORIALE.

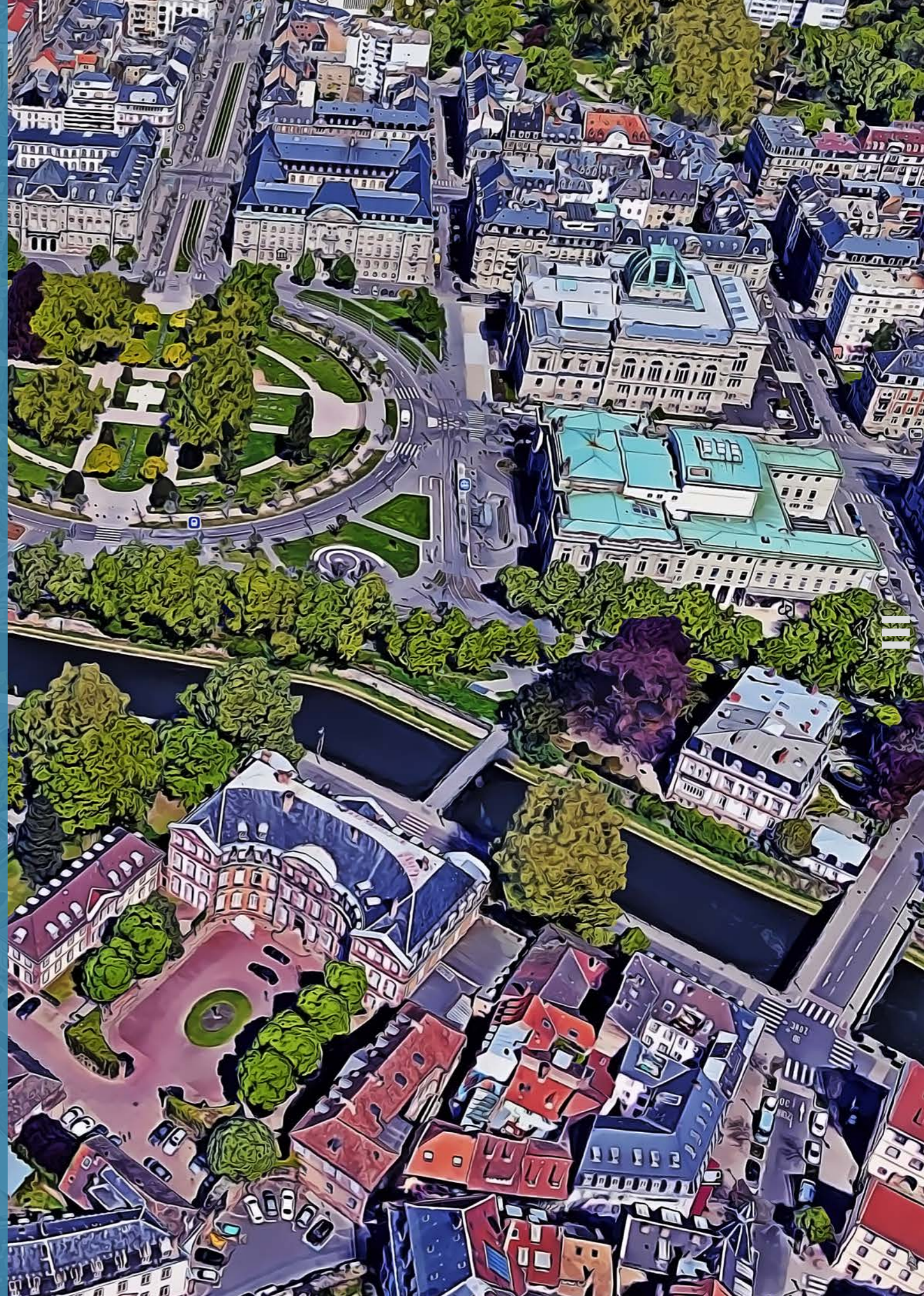
Les maisons de services au public (MSAP)	p. 28
La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)	p. 29
Le programme "Action Coeur de Ville"	p. 30
La politique de la ville	p. 31
Le logement : renforcer la fluidité vers le logement et privilégier l'accès direct au logement	p. 32
Les mobilités dans le Grand Est	p. 34
La culture, facteur essentiel de développement et d'attractivité du Grand Est	p. 35
Jeunesse et sports	p. 37
Le service civique, dynamique forte dans la région	p. 38

04. L'ÉTAT ENTRE PRÉVENTION DES RISQUES, GESTION DE CRISE, ET CONTRÔLES.

La feuille de route de la politique de santé régionale	p. 40
Mise en oeuvre de la politique régionale "Innovation en Santé"	p. 41
Garantir l'égal accès aux soins de proximité	p. 43
Inondations et sécheresse	p. 44
La peste porcine africaine	p. 45
La politique du travail	p. 46
Le contrôle des pratiques commerciales abusives ou anti-concurrentielles et la protection du consommateur : le rôle de gendarme de l'économie joué par la DIRECCTE	p. 47

05. ANNEXES

Répartition des emplois selon les missions dans le Grand Est	p. 50
Chiffres clefs 2018 pour le Grand Est	p. 51



01.

L'ÉTAT ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE L'EMPLOI, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

L'État favorise des stratégies de développement qui permettent à la région Grand Est d'accroître au quotidien son attractivité, sa compétitivité et sa capacité à sauvegarder comme à créer de l'emploi sur les secteurs traditionnels comme l'industrie, ou sur les secteurs d'avenir. Des grands investissements à la politique de l'emploi et de développement de l'économie, aux contractualisations avec les grandes métropoles, le Grand Est est une région dynamique qui possède des domaines d'excellence notamment en matière d'innovation et de recherche.

LES POLITIQUES EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE ET DES ENTREPRISES

Modernisation des entreprises, anticipation des mutations économiques et accompagnement des entreprises en difficulté.

2018 a été marquée par un ralentissement des difficultés des entreprises, avec 46 Plans de sauvegarde de l'emploi suivis et six ruptures conventionnelles collectives déposées (*faculté ouverte par les Ordonnances travail*).

DES GRANDS PROJETS ÉCONOMIQUES DANS LE GRAND EST

- ▶ Le Grand Plan d'investissement :
 - Deux appels à projets de l'État et de la région Grand Est à destination des projets d'innovation des PME et des filières
 - Des sites emblématiques lauréats du Programme d'Investissements d'Avenir PIA3 : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est/content/download/46882/311665/file/CP++Bilan+PIA.pdf>.
 - * l'institut Jean Lamour à Nancy.
 - * la SATT Conectus, l'usine-école EASE, la tour à énergie positive Elithis à Strasbourg.
 - Le PIA : 2,38 MDS € d'engagements dont 1,61 MDS € pour l'enseignement supérieur, la recherche et la formation
- ▶ Accompagnement de l'élaboration du projet de territoire de Fessenheim
- ▶ Accompagnement des entreprises de la filière "diesel"
- ▶ Labellisation renouvelée pour les pôles de compétitivité :
 - 1 pôle filière eau, Hydréos dans le Grand Est, mais présent dans trois autres régions
 - 2 pôles interrégionaux : Véhicule du futur et Industries et Agro-Ressources (IAR)
 - 3 pôles régionaux : Biovalley France Fibres-Energivie et Matéria
- ▶ 13 territoires d'industrie retenus, volet territorial de la politique industrielle, faisant du Grand Est la 2e région en nombre de territoires labellisés



FRANCE NUM

Le portail de la transformation numérique des entreprises

Contact : www.francenum.gouv.fr

Très Petite Entreprise (TPE)/Petite et Moyenne Entreprise (PME), obtenez une recommandation et des contacts pour passer au numérique, des dossiers pratiques sur l'e-commerce, des conseils pour réduire l'empreinte numérique en entreprise.

- Comprendre le numérique
- Trouver un accompagnement
- Financer son projet
- Tester sa maturité numérique
- Émergence d'activateurs du numérique dans le Grand Est

DES PROJETS D'INVESTISSEMENTS D'AMPLEUR DANS LE GRAND EST

L'État accompagne l'investissement industriel

Depuis mi-2017, près de **deux milliards d'euros** ont été investis en Grand Est dans une vingtaine de projets industriels, avec près de **1 000 emplois créés** et plus de **10 000 emplois conservés**, dont une majorité en provenance d'investisseurs internationaux.



L'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) Valaubia à La Chapelle-Saint-Luc (Aube). Autorisée par arrêté signé par le Préfet de l'Aube, l'installation de la société Valaubia permettra d'incinérer 60 000 tonnes d'ordures ménagères par an pour produire vapeur et électricité pour des entreprises voisines.



De nombreux projets industriels d'envergure

- ▶ ETI espagnole Garnica (*projet dans l'Aube*) Filière bois en Grand Est : 55 000 emplois répartis sur 10 000 établissements, avec un potentiel de développement important (*1/3 du territoire du Grand Est est boisé*).
- ▶ PSA Metz-Trémery (*Moselle*) La filière automobile concentre avec plus de 85 000 salariés le plus grand nombre d'emplois industriels de la région Grand Est.
- ▶ Defymed à Strasbourg (*Bas-Rhin*) Filière de la santé en Grand Est (*420 entreprises*), avec deux domaines d'excellence : les technologies médicales et la fabrication de produits pharmaceutiques et biotechnologiques.

En 2018, l'État a accordé plus de **4 millions d'€** de prime à l'aménagement du territoire à sept projets d'implantation industrielle dans le Grand Est, représentant **478 créations nettes d'emplois** et **321 millions d'€ d'investissement sur le territoire**. Afin d'accélérer le développement de l'innovation dans les territoires, l'État s'est engagé en 2017 aux côtés des Régions pour construire et financer, en partenariat, des appels à projets

territorialisés. En Grand Est, l'État et la Région financent à parité un fonds de près de **31,2 millions d'euros**, confié à Bpifrance, pour mettre en œuvre deux appels à projets : Be Est Projets d'Avenir, avec 8,6 millions d'euros en soutien aux projets innovants des PME, et Be Est Filières d'Avenir, en soutien à la structuration de filières économiques innovantes pour 7,4 millions d'euros.



Plus d'informations sur le grand séminaire animé par le Président de la République dans le Grand Est : www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est/Actualites/Economie-et-emploi/Entreprises/Choose-France-Choose-Grand-Est-!

LA POLITIQUE DE L'EMPLOI

La politique de l'emploi conduite par l'Etat a visé l'insertion professionnelle des jeunes, un appui renforcé aux demandeurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail et une contribution additionnelle à l'effort du Conseil régional pour élargir l'offre de formation aux personnes en recherche d'emploi à travers la convention d'amorçage du Plan d'investissement dans les compétences 2019-2022.

Un ensemble de mesures adaptées à la situation de chaque jeune en recherche d'une insertion :

- Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) déployé par les missions locales, garantie jeunes, promotion de l'apprentissage dont les règles d'accès ont été assouplies pour les entreprises par la loi du 9 septembre 2018 "Pour la liberté de choisir son avenir professionnel" avec un objectif de doublement à moyen terme, poursuite du parrainage.
- Réforme des entreprises adaptées pour renforcer leur double vocation économique et sociale, avec pour ambition d'être un lieu d'accueil des travailleurs handicapés en transition professionnelle avant de rebondir sur un emploi public ou privé.
- Création en 2018 du Fonds d'intervention pour l'Emploi qui finance les parcours emplois compétences (contrats aidés assortis d'un parcours vers la compétence) et l'insertion par l'activité économique.

CHIFFRES CLEFS



accueillis dans les 43 missions locales

conclus au cours de la campagne 2017-2018

ni en emploi, ni en étude, ni en formation (NEET)



Le pacte d'investissement dans les compétences, a été signé par l'Etat et la Région le 7 janvier 2019, en présence de la ministre du Travail, pour un montant d'1MDS € sur 4 ans, dont la moitié de l'Etat.

Plusieurs appels à projets nationaux à destination des porteurs de projet sur les territoires vont être lancés dans un but d'innovation pour le développement des compétences et l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi les plus en difficultés.

- plus de formations, des formations plus innovantes et mieux adaptées aux besoins des entreprises

LE PACTE ÉTAT-MÉTROPOLE METZ

Avec les lois MAPTAM* et NOTRe*, l'Etat a donné aux métropoles un cadre institutionnel renouvelé, au sein duquel les pactes État-métropole traduisent une volonté commune d'un développement durable encourageant les démarches innovantes. La signature du Pacte État-Métropole Metz est intervenue le 16 juillet 2018.

Metz Métropole a construit ce Pacte État-Métropole autour de deux axes (incluant deux projets de la ville de Metz) :

- Développer des outils et une ingénierie d'innovation métropolitains autour de la reconquête de friches urbaines (Plateau de Frescaty et Bliida) afin d'expérimenter et bâtir une ville durable incluant de nouveaux liens sociaux ;
- Renforcer la solidarité des territoires avec des opérations partagées sur le sud de la métropole.

CHIFFRES CLEFS

Ce pacte prévoit un financement de 14,670 M€ pour 12 projets d'investissement et 6 projets de coopération métropolitaine, avec une subvention de l'État de 6,725 M€.



*MAPTAM : loi n°2014-58 du 27.01.2014 modernisation de l'action publique territoriale et affirmation des métropoles.

*NOTRe : loi n°2015-991 du 07.08.2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

LE CONTRAT TRIENNAL STRASBOURG, CAPITALE EUROPÉENNE

Aux termes de l'article 43 de la loi du 27 janvier 2014 qui a créé l'Eurométropole de Strasbourg, "pour assurer à l'Eurométropole les moyens de ses fonctions de ville siège des institutions européennes, conférées en application des traités et des protocoles européens signés par la France, l'État signe avec celle-ci un contrat spécifique, appelé contrat triennal, Strasbourg capitale européenne".



En effet, Strasbourg se trouve dans la situation, unique en Europe, d'assurer des fonctions et d'assumer des obligations qui incombent habituellement à une capitale d'État. Les contrats triennaux, institués pour faire face à cet enjeu, expriment la mobilisation de l'État et des collectivités dans le but de soutenir et de renforcer les fonctions européennes de Strasbourg.

Le 17 avril 2018, le contrat triennal 2018-2020 "Strasbourg, capitale européenne" a été signé, en présence du Président de la République et de Madame Loiseau, Ministre auprès du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargée des Affaires européennes, par le préfet de région, le président du Conseil régional Grand Est, le président du Conseil départemental du Bas-Rhin, le président de l'Eurométropole et le maire de Strasbourg.

D'un montant de 185,574M€, dont plus de 40M€ de l'État, ce contrat s'inscrit dans la lignée des précédents et poursuit les quatre objectifs suivants, au travers de **24 projets** :

- ▶ Améliorer l'accessibilité de la capitale parlementaire de l'Europe (6 projets),
- ▶ Poursuivre le développement de projets concourant au rayonnement européen de Strasbourg (7 projets),
- ▶ Agir pour le campus européen de Strasbourg (6 projets),
- ▶ Renforcer le rayonnement culturel européen de Strasbourg (5 projets).

Parmi les projets ambitieux portés par ce contrat, il peut être noté le déplacement et l'aménagement du pavillon d'honneur de l'aéroport international de Strasbourg ou la réalisation du nouveau parc des expositions dans le quartier européen. L'accessibilité aérienne de Strasbourg reste une priorité forte et le dispositif d'exploitation sous obligation de service public de lignes aériennes assurant la liaison entre l'aéroport de Strasbourg et les aéroports européens (*Amsterdam, Madrid et Munich*) est conforté.

RECHERCHE ET INNOVATION

Dans le Grand Est, les 5 universités, structurées en 3 sites universitaires (*Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine*), contractualisent avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (*MESRI*).

Les nouveaux contrats, 2018-2022, ont été signés cet été en présence de la ministre.



Des domaines d'excellence spécifiques

- ▶ Le territoire alsacien se singularise tout particulièrement dans les domaines de la chimie et de la biologie avec une notoriété mondiale
- ▶ Le territoire lorrain s'affirme dans le secteur des géosciences et du numérique
- ▶ Le territoire champardennais est fortement investi dans la valorisation des agro-ressources (*Bio-économie en coopération avec la Picardie*)
- ▶ Il existe également des grands domaines de recherche communs en forte interaction avec les activités économiques sur lesquels les trois sites peuvent affirmer des synergies et des complémentarités : matériaux classiques (*matériaux métalliques et polymères*), nanomatériaux, santé.

La thématique des risques industriels et naturels (*météorologie, remédiation*) ouvre également des perspectives de coopération (*notamment entre les chercheurs lorrains et alsaciens*).

INFORMATION

Au dernier classement réalisé par Nature Index (2017), l'université de Strasbourg est classée première université française, 1^{ère} au niveau européen, 16^e mondial (*la seconde est Paris-Descartes 107^e mondial*).

Les réseaux européens réunissant des établissements frontaliers et de l'espace européen sont un facteur de dynamisme pour l'environnement d'enseignement supérieur et de recherche de la région : (*une trentaine de projets financés / montant total de 20,7M€*).



- ▶ Le Groupement européen de coopération territoriale "EUCOR - Le Campus européen" (*Unistra, UHA, Fribourg, Karlsruhe, Bâle*) : 15 000 chercheurs, 11 000 doctorants et 115 000 étudiants.

- ▶ Le réseau UniGR, Université de la grande région (*Universités de Lorraine, Kaiserslautern, Liège, Luxembourg, Sarre et Trèves*) : 135 000 étudiants, 7 000 doctorants, 10 000 enseignants chercheurs. Chacun de ces réseaux prépare un dossier pour candidater à l'appel à projet Universités Européennes proposé par l'Union Européenne sous l'impulsion du Président de la République.

DEUX EXEMPLES D'INNOVATION ET DE RECHERCHE

INAUGURATION DE L'INSECTARIUM À STRASBOURG (OCTOBRE 2018).

Le CNRS et l'Université de Strasbourg ont convié la communauté scientifique et les partenaires institutionnels à l'inauguration du tout nouvel Insectarium de l'Institut de biologie moléculaire et cellulaire (IBMC). Cette infrastructure est destinée à l'étude et la compréhension des maladies transmises par le moustique – paludisme, dengue, virus Zika. L'État met à la disposition de

l'Université de Strasbourg, via l'Opération Campus et le CNRS, un outil de pointe, le troisième en Europe, pour combattre ces pathologies. L'opération représente un investissement d'un montant total de 6,08M€.



INAUGURATION DE LA VERSION 5 DE ROMEO À REIMS (OCTOBRE 2018) EN PRÉSENCE DE CÉDRIC VILLANI

L'université de Reims Champagne-Ardenne (URCA) classe son nouveau supercalculateur ROMEO parmi les tous premiers mondiaux : 249ème au TOP500 et 20ème au GREEN500. Le financement de 5,2 M€ est assuré par l'Université, l'État, Reims métropole, la Région, les fonds européens (FEDER). Ce nouveau supercalculateur est le fruit de l'expérience acquise en partenariat non seulement avec le CEA DAM (Direction des Applications Militaires) mais aussi avec GENCI (Grand Equipement National de Calcul Intensif). D'une puissance supérieure à un Pflops (un million de milliard de calculs par seconde), il bénéficie des processeurs les plus performants. Unique au monde, ce supercalculateur exploite la toute nouvelle interconnexion BXI conçue par ATOS Bull et préfigure l'évolution des supercalculateurs vers des architectures capables d'associer simulations numériques et intelligence artificielle.

ROMEO sera l'un des trois piliers du futur Data-center Grand Est. Les deux autres piliers seront ALSACALCUL à Strasbourg et EXPLOR à Nancy. Le dossier avec une gouvernance unifiée sera finalisé début 2019 avec l'aide d'une assistance à maîtrise d'ouvrage financée par l'Etat et la Région à parts égales.



02.

L'ÉTAT PARTENAIRE DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE

L'État est présent sur l'ensemble des territoires et veille au développement durable des villes moyennes et des territoires ruraux aussi bien qu'à celui des métropoles. Il intervient également sur des opérations de grande envergure comme à la frontière luxembourgeoise, dans le Nord lorrain, ou dans les Ardennes.

Le Grand Est possède en outre une agriculture dynamique notamment pour les céréales et la vigne, ainsi qu'un patrimoine forestier très important.

La gestion raisonnée du foncier est une priorité.

POUR EN SAVOIR PLUS :

Site internet : <http://www.meuse.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Cigeo-Centre-industriel-de-stockage-geologique-BURE#>

Site internet : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est/Actualites/Amenagement-et-infrastructures-du-territoire/Developpement-du-territoire/Avenir-du-territoire-de-Fessenheim>

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

CONTEXTE

L'Union européenne s'était fixée l'objectif de satisfaire 20 % de sa consommation finale brute d'énergie par les énergies renouvelables à l'horizon 2020 ; cette ambition s'était traduite par une cible de 23 % pour la France.

Ces objectifs ont été confortés récemment par de nouvelles cibles à l'horizon 2030. D'une part,

l'Union européenne a décidé, dans son nouveau Paquet Énergie-Climat 2030, d'atteindre à cette date, 27 % d'énergies renouvelables dans son bouquet énergétique. D'autre part, la France a inscrit, dans la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, l'objectif de porter la part des énergies renouvelables dans sa consommation brute d'énergie à 32 % en 2030.

CHIFFRES CLEFS

Énergies renouvelables : une belle dynamique dans le Grand Est

40 000 GWh

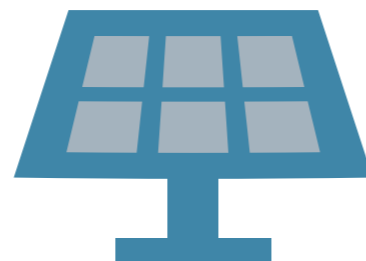
le Grand Est contribue pour **13%** de la production d'énergies renouvelables en France.



+13% de production éolienne en 2018 par rapport à 2017



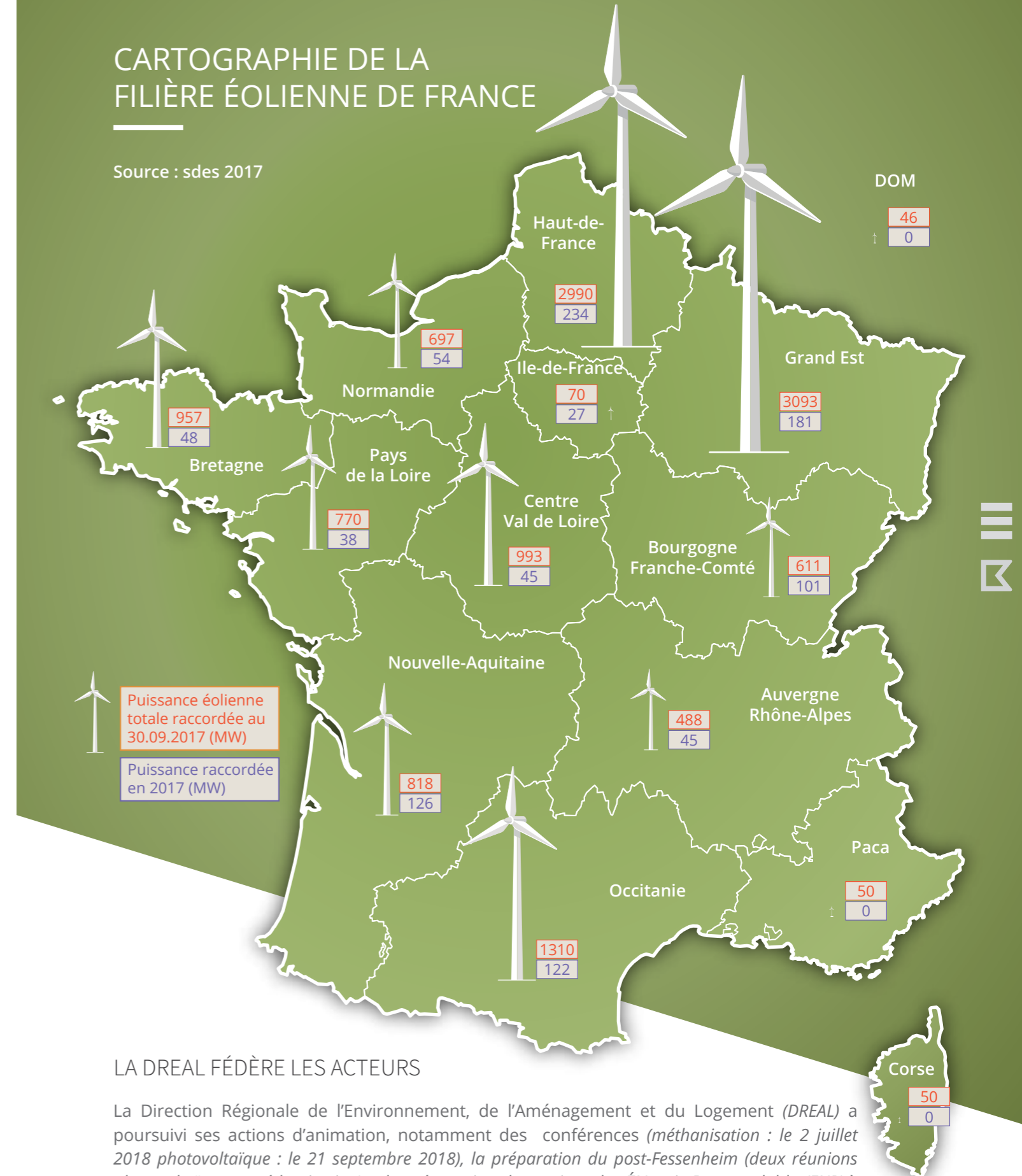
95 installations de production de Biogaz



Doublement des raccordements de production photovoltaïque en 2018 : **plus de 1200MW contre 875MW en 2017**

CARTOGRAPHIE DE LA FILIÈRE ÉOLIENNE DE FRANCE

Source : sdes 2017



LA DREAL FÈDÈRE LES ACTEURS

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) a poursuivi ses actions d'animation, notamment des conférences (*méthanisation* : le 2 juillet 2018 *photovoltaïque* : le 21 septembre 2018), la préparation du post-Fessenheim (deux réunions *photovoltaïque* et *méthanisation*) et la préparation des assises des Énergie Renouvelable (ENR) à l'attention des élus : le 11 décembre 2018

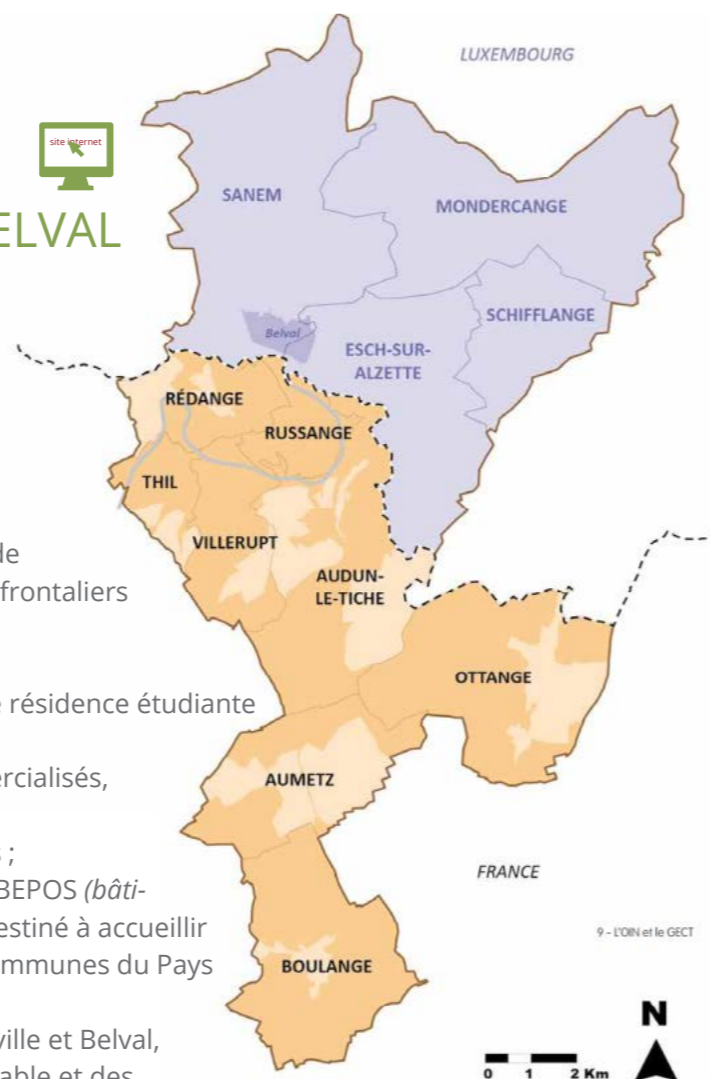
L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT ALZETTE-BELVAL

UN OUTIL AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DU NORD LORRAIN

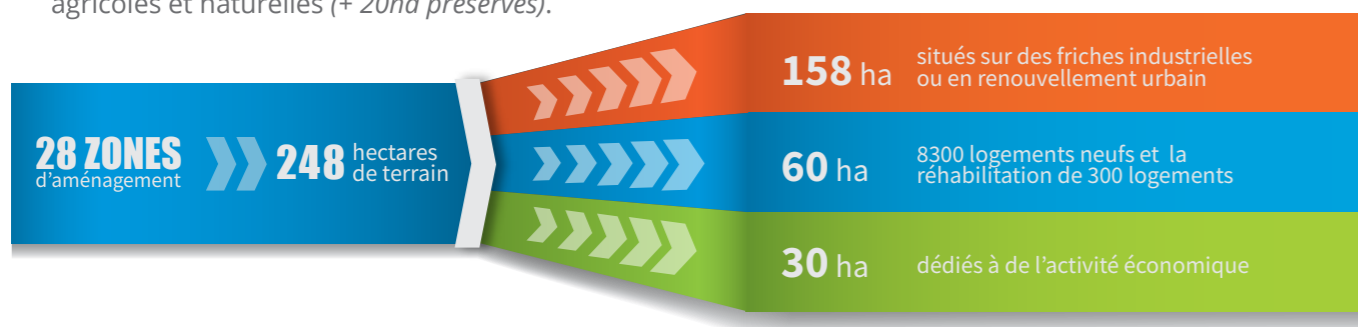
L'Etat accompagne l'Établissement Public d'Aménagement (EPA) dans la conduite et l'aboutissement de ses projets. L'EPA a pour mission de produire une offre de logements pour les travailleurs frontaliers et les rapprocher ainsi de leur lieu de travail. L'EPA, c'est également :

- 130 premiers logements livrés à Micheville, dont une résidence étudiante destinée aux étudiants de l'Université de Belval ;
- 7700 m² d'espaces commerciaux et tertiaires commercialisés, permettant la création d'au moins 130 emplois ;
- la réhabilitation des 13 premières maisons ouvrières ;
- la réhabilitation d'un bâtiment tertiaire au standard BEPOS (*bâtiment à Energie Positive – c'est une première nationale*) destiné à accueillir notamment le siège de l'EPA et la Communauté de Communes du Pays Haut Val d'Alzette avec une livraison prévue mi 2019 ;
- un projet transfrontalier de mode doux entre Micheville et Belval, associant l'EPA et le Ministère du Développement Durable et des Infrastructures luxembourgeois sous le pilotage du Groupement Européen de Coopération Territoriale Alzette-Belval, retenu au titre d'INTERREG et bénéficiant du soutien du Fonds Européen de Développement Régional.

Le développement de nouveaux secteurs d'aménagement sera engagé en 2019 (*exemple : Portes de Belval sur Russange-Rédange et quartier de la Mine sur Boulange*), conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme. Les orientations stratégiques de l'Etat actualisées en 2019 insistent fortement sur le développement des partenariats transfrontaliers, et sur la prise en compte accentuée de la problématique économique, tout en minimisant l'impact sur les terres agricoles et naturelles (+ 20ha préservés).



- Légende**
- Groupement Européen de Coopération Territoriale
 - Communauté de Communes du Pays Haut-Val-d'Alzette
 - Périmètre de l'Opération d'Intérêt National
 - Communes luxembourgeoises
 - Projet Belval
 - Liaison A30 Belval



L'ÉTAT ACCOMPAGNE LA TRANSFORMATION DES FILIÈRES AGRICOLES ET FORESTIÈRES DANS LE GRAND EST

Mise en œuvre du volet agricole du Grand Plan d'Investissement

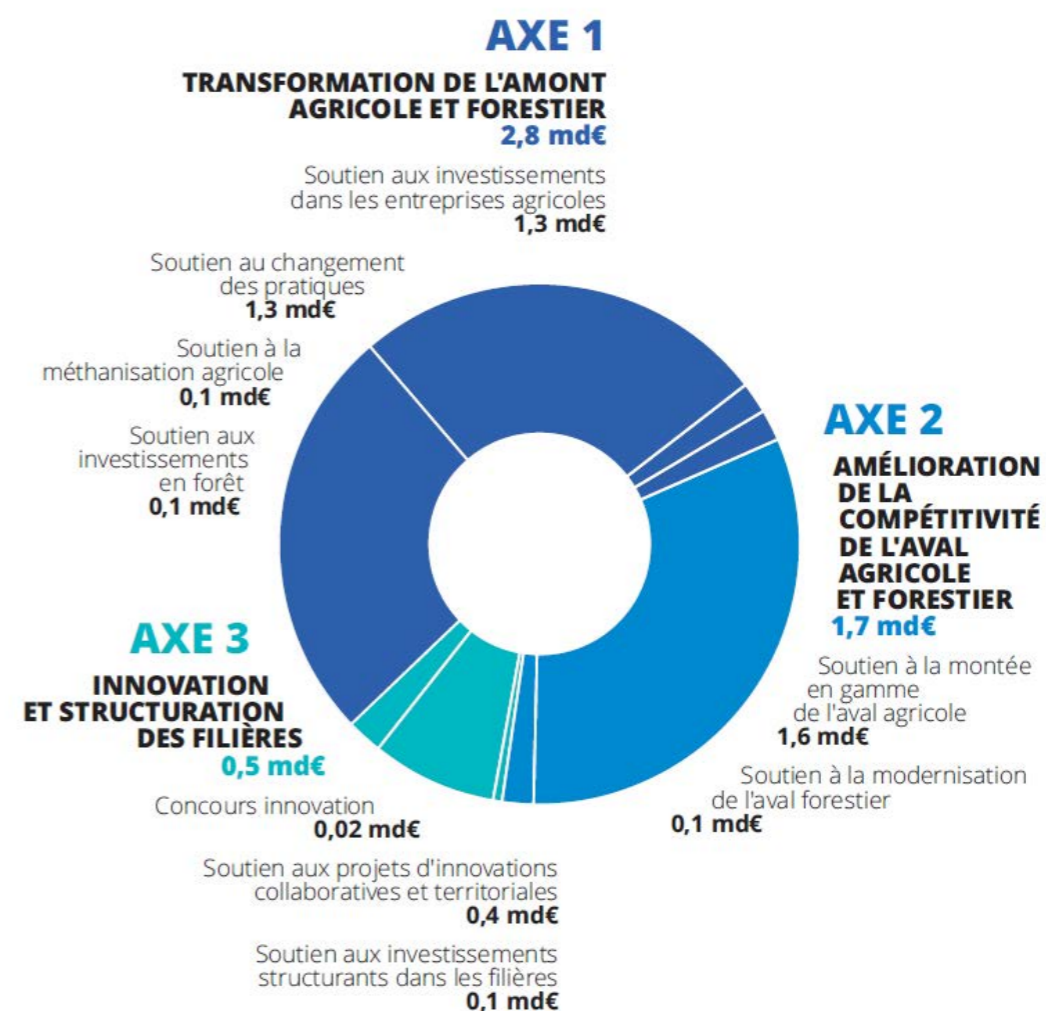
Le volet agricole et forestier du Grand Plan d'Investissement (GPI) a vocation à être un instrument clef de la transformation des secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt et du bois, de la pêche et de l'aquaculture, en réponse aux enjeux identifiés et aux attentes exprimées lors des Etats généraux de l'alimentation qui se sont déroulés fin 2017 : répondre aux attentes du consommateur et faire face aux risques croissants (*risques climatiques, sanitaires, concurrence*

économique, volatilité des prix, etc.).

Le volet agricole du Grand Plan d'Investissement, doté de 5 Mds € d'ici à 2022, ambitionne :

- ▶ d'accompagner le changement des pratiques agricoles ;
- ▶ d'améliorer la compétitivité et la modernisation des outils ;
- ▶ de transformer et structurer les filières à travers l'innovation.

LES 3 AXES DU VOLET AGRICOLE DU GPI



LA PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL RÉGIONAL

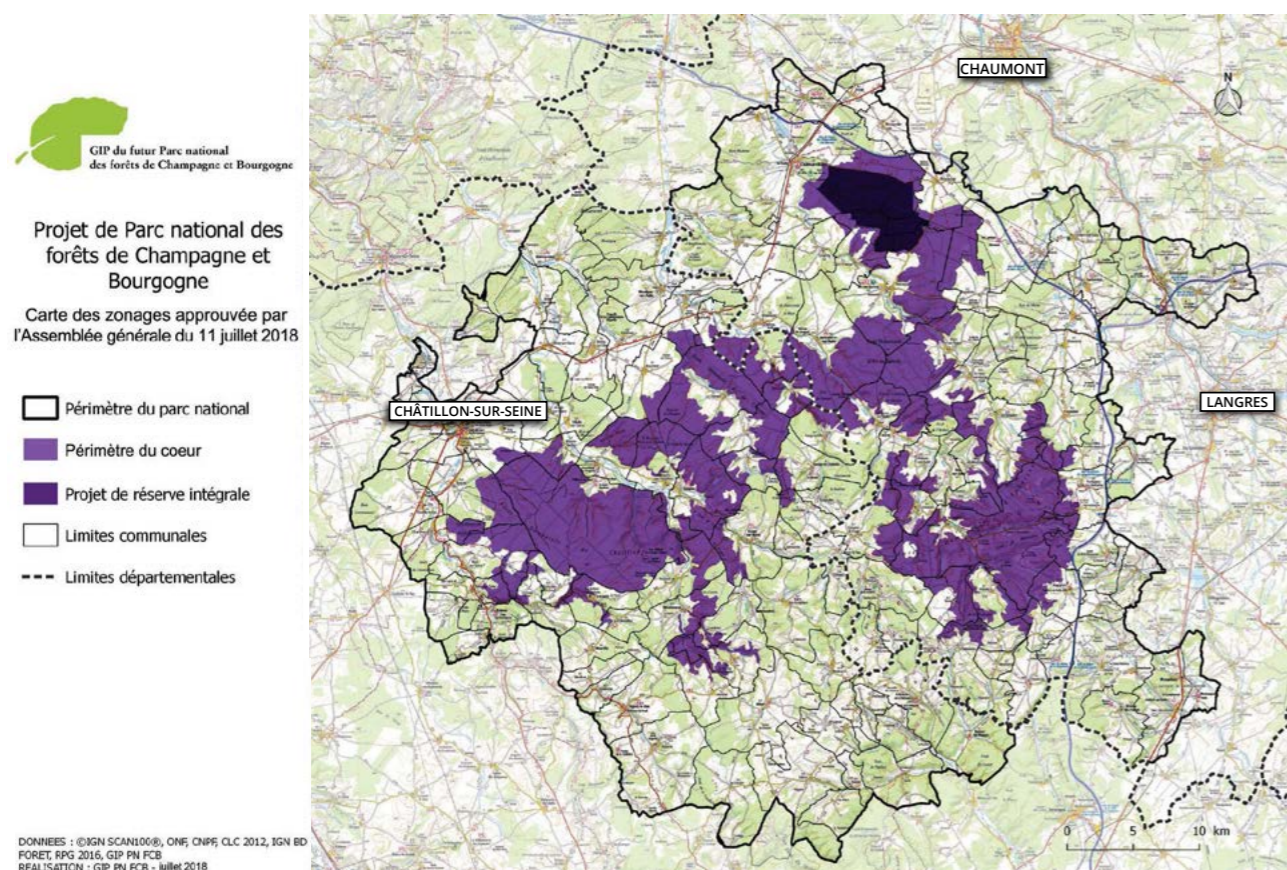
Préservation des sites naturels remarquables : une mise en œuvre du Plan Biodiversité

Présenté à l'été 2018 par le gouvernement, le Plan Biodiversité ambitionne de renforcer l'action de la France pour la préservation de la biodiversité et à mobiliser des leviers pour la restaurer lorsqu'elle est dégradée. Afin de répondre à ces objectifs, la création de deux réserves naturelles nationales et d'un parc national est amorcée dans le Grand Est par les services de l'Etat.

Le décret de création de la Réserve naturelle nationale du **Massif forestier de la Roberstau et de la Wantzenau** (*Bas-Rhin*) est attendu dans le 1er semestre 2019. Située au nord de Strasbourg, cette forêt s'inscrit dans le continuum écologique des forêts rhénanes et constitue un patrimoine d'exception.

La création de la **Réserve nationale de la Bassée auboise** est attendue pour 2022. Les premières étapes de création sont en cours et assurées par un comité de pilotage réunissant les acteurs locaux sous l'égide du Préfet de l'Aube. Située au carrefour des trois départements de l'Aube, de la Marne et de la Seine et Marne, la Bassée est la plus vaste plaine inondable du bassin versant de la Seine et fait partie des 87 zones humides d'importance nationale.

Enfin, la création du 11ème Parc National "Forêts de Champagne et Bourgogne", à la frontière du Grand Est et de la Bourgogne-Franche-Comté, est programmée pour fin 2019. Ce parc couvrira une soixantaine de communes sur plus de 50 000 hectares et constituera le premier parc national de forêts tempérées de plaine.



LA PLATEFORME RÉGIONALE DU FONCIER

Un outil pour l'observation du foncier

Ce dispositif, porté conjointement par l'État et la Région Grand Est vise à mettre en réseau les acteurs du foncier de la région pour partager et diffuser des retours d'expériences ainsi qu'à produire des éléments de connaissance pour mieux appréhender les évolutions de la consommation du foncier dans notre région et comprendre les dynamiques foncières.

- En effet, la consommation excessive d'espaces naturels, agricoles et forestiers entraîne :
- Une diminution des espaces agricoles et ses conséquences sur l'économie agricole
 - Une fragmentation de corridors écologiques
 - Des paysages et entrées de ville dégradés
 - Un coût d'aménagement accru pour les collectivités
 - Une imperméabilisation qui aggrave le risque inondation.

“ Le lancement de la plateforme régionale du foncier

Après une année 2017 de préfiguration, 2018 a été marquée par le lancement de la plateforme régionale du foncier. Cette dernière comporte un volet observation et un volet mise en réseau des acteurs et collectivités. En co-pilotage État-Région, une séance plénière à Châlons-en-Champagne qui s'est tenue le 10 juillet a réuni plus d'une centaine de participants. Trois groupes de travail thématiques ont été constitués et ont commencé leurs travaux.



03.

L'ÉTAT GARDIEN DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA COHÉRENCE TERRITORIALE

Le Grand Est comporte un réseau de services publics notamment composé des sous-préfectures, et conforté par 135 Maisons de Services Au Public (MSAP*) dans les espaces ruraux et péri-urbains (contre 98 par région en moyenne nationale).

L'État intervient également sur les territoires grâce à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)** et sur les villes moyennes à travers le Programme "Action Coeur de Ville". Par ailleurs, près de 400 000 habitants sont concernés par la politique de la ville***, au sein de 116 quartiers prioritaires où les services de l'État interviennent, notamment sur la question des logements.

De plus, la région est particulièrement concernée par les mobilités transfrontalières, avec 167 000 actifs transfrontaliers en 2015****. Enfin, culture et sport s'adaptent à tous les publics et notamment aux jeunes, qui plébiscitent par ailleurs le service civique.

POUR EN SAVOIR PLUS :

Site internet : www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est/

*Article : Les 135 MSAP de la région Grand Est une réponse à l'éloignement des habitants aux services

**Article : La DSIL 2017 un appui fort aux petites communes du Grand Est

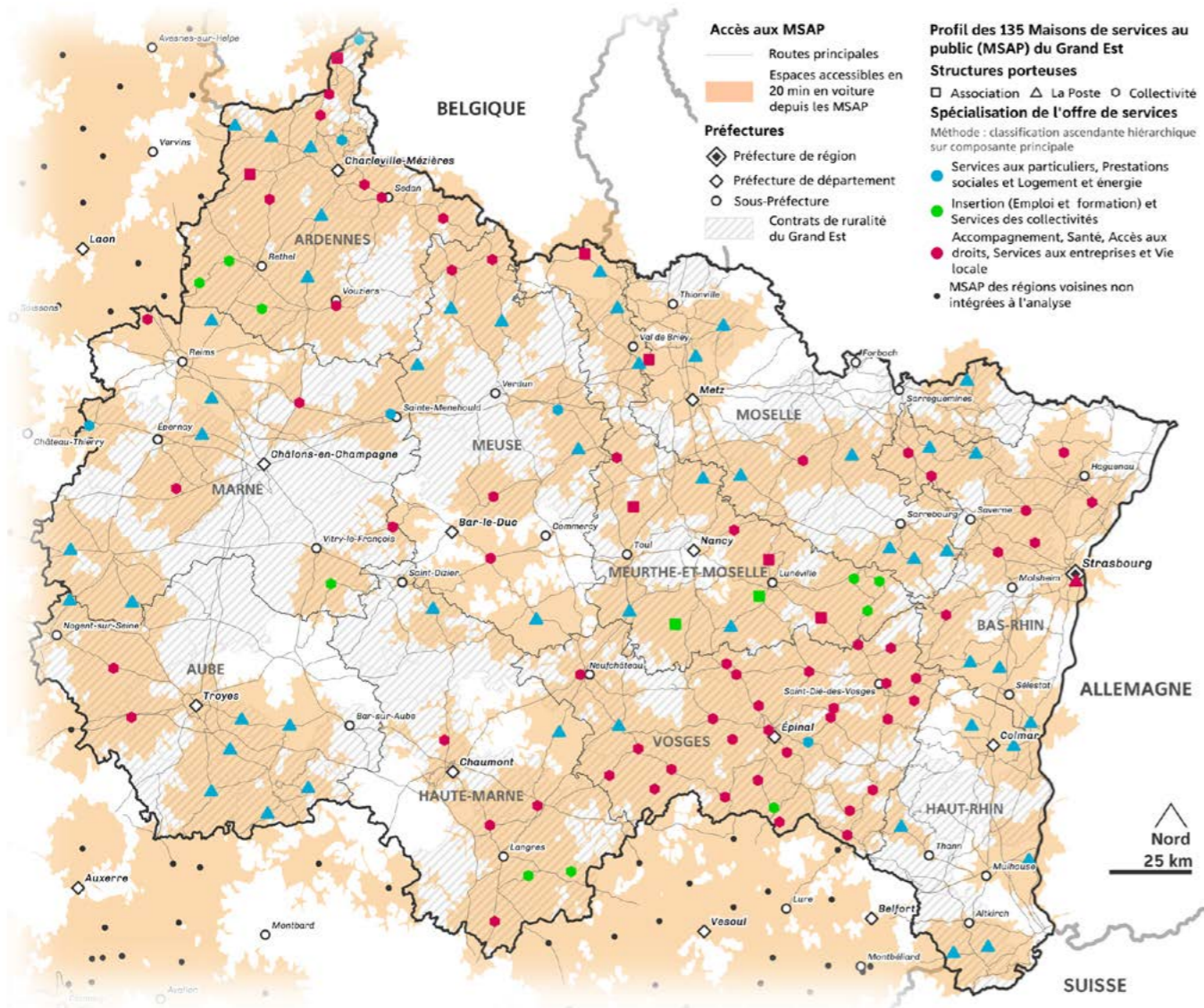
***Article : 7,2% de la population du Grand Est habite en QPV

****Article : Les déplacements des travailleurs frontaliers du Grand Est en transports en commun

LES MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC (MSAP)

Les Maisons de services au public (MSAP) sont des espaces mutualisés de services au public. Elles délivrent une offre de proximité et de qualité à l'attention des habitants de tous les territoires.

Le réseau de MSAP du Grand Est, une dynamique d'implantation cohérente.



29 % des habitants du Grand Est, soit 1,6 million de personnes, habitent des territoires dits "éloignés des services". Pour répondre à leurs besoins de services de proximité, le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) a piloté le déploiement des MSAP depuis 2016. On trouve dans certaines MSAP jusqu'à 48 services différents, comme la CAF, la CPAM, la MSA, la CNAV, GRDF, Pôle emploi ou la Poste... Au total, ce sont 216 acteurs différents présents dans les MSAP du Grand Est. Leur implantation dépend notamment du critère d'éloignement de vingt minutes maximum en voiture entre chaque MSAP.

LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) : UN LEVIER PUISSANT POUR L'INVESTISSEMENT

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) instaurée en 2016 permet à l'État de mobiliser des moyens financiers conséquents pour accompagner les projets d'investissement portés par les collectivités.

Ces projets, relèvent de "grandes priorités" fixées au niveau national (infrastructures en faveur de la mobilité, accessibilité et sécurisation des équipements publics, transition énergétique, rénovation thermique, les établissements scolaires...) ou de projets de développement locaux contractualisés avec l'État appelés "contrats de ruralité" (au nom-

bre de 50 dans le Grand Est, portant sur l'attractivité des bourgs centres, l'accessibilité des services au public, la cohésion sociale...).

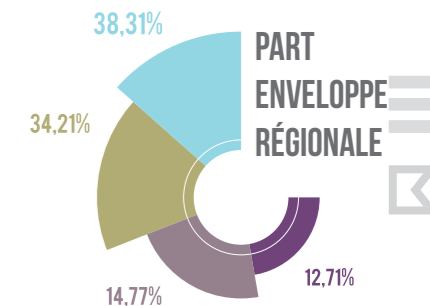
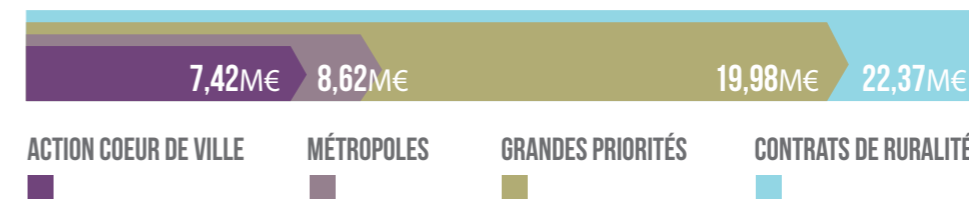


432
Opérations d'investissement



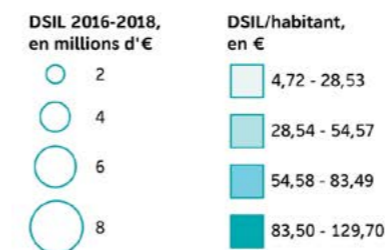
58,39 M€
Mobilisés par l'État

MONTANT ENGAGÉ

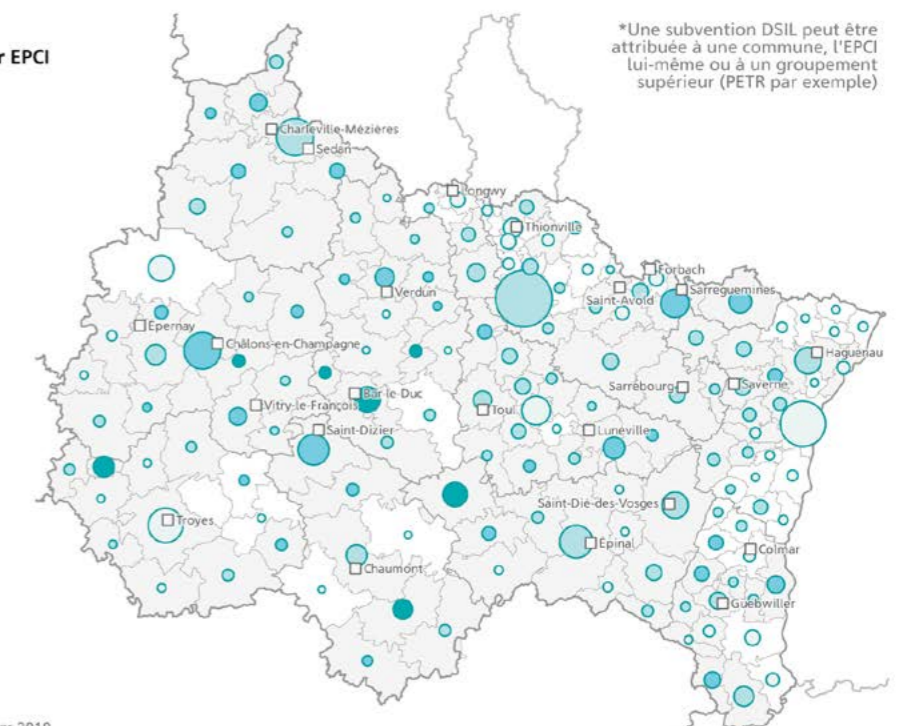


Indicateurs de suivi des subventions DSIL attribuées sur le territoire des EPCI* entre 2016 et 2018 dans le Grand Est

Montant total des subventions DSIL 2016-2018 et rapport par habitant, par EPCI



Contractualisation Etat-Collectivités



Sources : IGN, SGARE Grand Est
Réalisation : Service études SGARE Grand Est, Janvier 2019

PROGRAMME "ACTION COEUR DE VILLE" : UN DISPOSITIF SUR MESURE POUR 24 VILLES MOYENNES DU GRAND EST

Pôles essentiels du maillage territorial entre les communes rurales et les grandes agglomérations et métropoles, les villes moyennes jouent un rôle essentiel au sein des régions. Le programme "Action Coeur de ville", lancé en 2018, est le dispositif mis en place pour les faire gagner en attractivité.

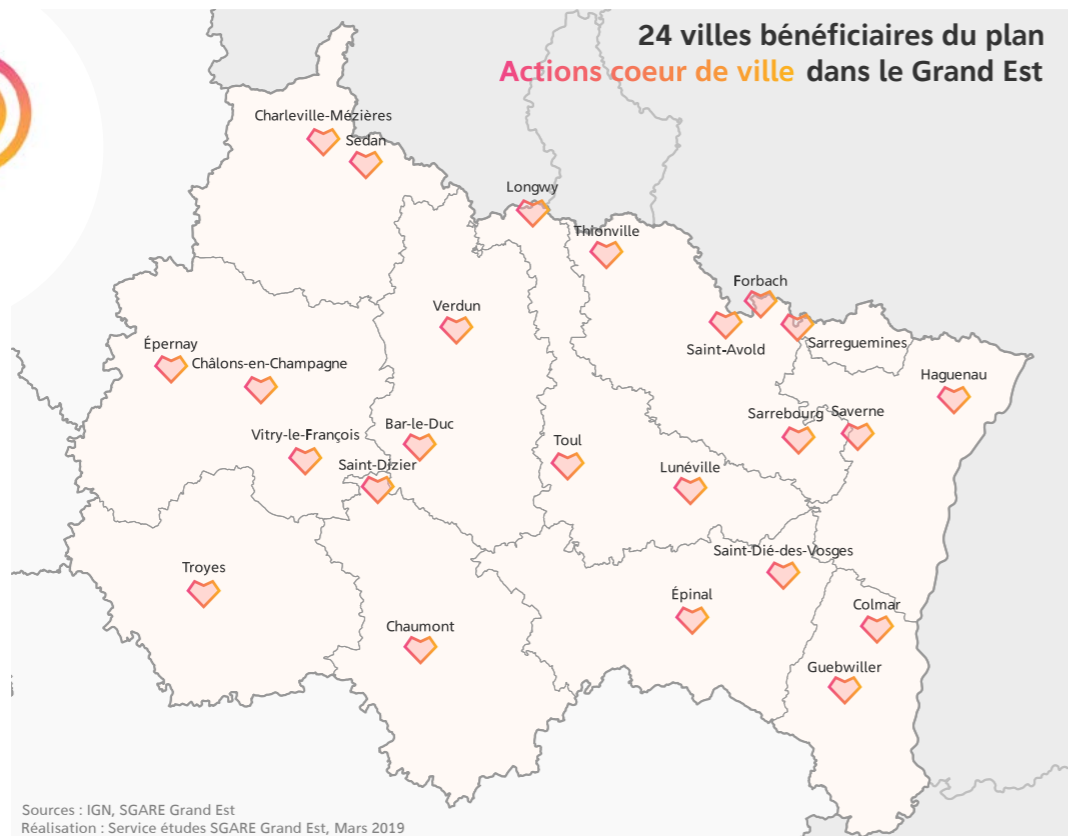
Il est porté par l'État, avec Action Logement, la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Agence

Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH). Les objectifs du programme sont rejoins par la politique "villes moyennes" de la Région Grand Est. En effet, l'État et la Région partagent la volonté de consolider l'attractivité des villes moyennes en s'appuyant sur le binôme ville-intercommunalité et en initiant un réseau de villes pour favoriser l'échange d'expérience et instaurer des dynamiques entre collectivités.

Les villes lauréates orientent l'élaboration de leur projet de développement, sur 5 axes et 3 thématiques transversales qui constituent les leviers pour construire la "ville de demain" :

- ▶ Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;
- ▶ Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- ▶ Axe 3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- ▶ Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- ▶ Axe 5 - Fournir l'accès aux équipements et services publics.

Thématiques transversales : la transition énergétique et écologique, l'innovation, le recours au numérique, et l'animation du cœur de ville.



LA POLITIQUE DE LA VILLE

Le plan de professionnalisation des adultes-relais

Depuis 2017, une démarche d'accompagnement et de professionnalisation des 294 adultes-relais du Grand-Est exerçant des fonctions de médiateurs sociaux dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) est mise en œuvre par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS). En 2018, 3 rencontres territoriales des adultes-relais ont été organisées (Tomblaine, Reims et Strasbourg) centrées sur les échanges de bonnes pratiques et l'accompagnement des employeurs.

Le soutien de l'Etat à ces emplois est important : 5,6 M€ en 2018 et ainsi que le financement de 95 postes relevant du FONds de coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire (FONJEP) pour 480 700 euros.



Soutien de l'Etat aux actions d'accompagnement des habitants des QPV, notamment les jeunes

- ▶ **185 000 euros consacrés aux actions de parrainage des jeunes issus des QPV en recherche d'emploi**
609 jeunes issus des QPV ont été parrainés sur 2791 entrées.
- ▶ **Soutien aux 32 cordées de la réussite et 40 établissements "écoles ouvertes"**
Avec l'éducation nationale, la DRDJSCS a cofinancé 32 cordées du Grand Est pour soutenir 6500 jeunes issus des QPV, bénéficiaires des actions d'accompagnement individualisé. 40 établissements situés dans les QPV ont reçu une aide supplémentaire de 80 000 euros pour

les actions des écoles ouvertes.

- ▶ **Écoles de la 2^e chance**
La DRDJSCS a contribué à hauteur de 391 250 € pour 4 écoles de la 2^e chance du Grand Est afin de développer et consolider l'accompagnement de 626 jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville .
- ▶ **C'est mon Patrimoine**
En partenariat avec la DRAC, cette action vise à **favoriser l'accès à la culture et aux pratiques culturelles des jeunes issus des QPV**. En 2018, 10 projets ont été financés par la DRDJSCS pour un montant de **52 000 euros**.

Des dispositifs spécifiques au soutien à l'insertion professionnelle des jeunes

- ▶ **SESAME : 380 000 € de financement Etat ont participé à accompagner près de 250 jeunes de 16 à 25 ans, résidant en QPV ou en zone de revitalisation rurale (ZRR) et rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle.**

LE LOGEMENT : RENFORCER LA FLUIDITÉ VERS LE LOGEMENT ET PRIVILÉGIER L'ACCÈS DIRECT AU LOGEMENT

RENFORCER LA FLUIDITÉ VERS LE LOGEMENT

La production de logements abordables et adaptés aux besoins des personnes sans domicile a été facilitée par l'accroissement du nombre de PLAI (*Prêt locatif aidé d'intégration*) : 1033 engagés fin octobre, dont 71 pour financer des pensions de famille ou des résidences d'accueil.

La question de l'accessibilité financière des ménages les plus précaires est traitée à travers le programme "PLAI à bas niveau de quittance". Les perspectives à fin 2018 (*50 logements en structures collectives envisagés*) sont supérieures aux objectifs fixés à 37 qui viennent d'être alloués à la région Grand Est.

Le développement de l'intermédiation locative En 2018, près de 570 nouvelles places ont été ouvertes grâce à une mobilisation très importante des DDI pour capter des logements privés, en majorité.

Le programme d'ouverture de nouvelles pensions de famille et de résidences accueil monte en charge progressivement. Les projets d'investissement requièrent du temps pour se formaliser : 69 nouvelles places ont été ouvertes en 2018 et sur la durée du plan quinquennal, d'ores et déjà, plus de 900 nouvelles places sont projetées.



PRIVILÉGIER L'ACCÈS DIRECT AU LOGEMENT

Pour mettre en œuvre le principe de Logement d'abord, 3 territoires du Grand Est (Métropole de Metz, Eurométropole de Strasbourg, Communauté d'Agglomération de Mulhouse) se sont engagés à le décliner en proposant des adaptations, dans un esprit de souplesse pour expérimenter des mesures, dans le cadre d'une mise en œuvre accélérée.

- Orienter plus efficacement vers le logement
- Diversifier les solutions de logement en fonction des besoins des publics
- Améliorer l'accès des ménages défavorisés au logement social, en s'assurant que les publics hébergés en hébergement généraliste, détiennent une demande de logement social (DLS) active,

si leur situation le leur permet. Ainsi, à ce jour, on comptabilise 3 459 DLS pour des personnes hébergées en Grand Est. Les attributions de logements sociaux à des sortants d'hébergement généraliste, pour le Grand Est, s'élevaient à 962 fin octobre, soit une hausse importante par rapport à l'exercice 2017 (*935 réalisés*).

De même, 368 attributions ont été réalisées au profit de ménages se déclarant sans-abri ou en habitat de fortune.

La direction départementale déléguée du Bas Rhin et l'Eurométropole de Strasbourg prévoient l'ouverture d'appartements de coordination thérapeutiques "un chez-soi d'abord" pour permettre la prise en charge de 100 grands précaires.



LES MOBILITÉS DANS LE GRAND EST

L'État grand financeur des infrastructures routières et ferroviaires dans le Grand Est.

2 projets :

- ▶ L'aménagement de l'axe autoroutier du sillon lorrain (A31bis) dont les études conduites en 2018 ont permis une phase de concertation
- ▶ L'électrification de la ligne ferroviaire Paris-Troyes, dont la première phase est en cours de réalisation



Autoroute A304

Achèvement du "Y" ardennais pour le désenclavement du Nord des Ardennes

L'autoroute A304 répond à un fort enjeu de désenclavement du Nord des Ardennes et de développement économique tout en revêtant une grande importance pour favoriser les échanges avec les zones frontalières. Cette infrastructure d'une longueur totale de 31 km et d'accès gratuit pour les usagers est inscrite pour 483 M€ dans le cadre du Contrat de Plan État-Région (CPER). Les travaux, sous pilotage de l'État, débutés en 2011 se sont achevés cet été. L'inauguration a eu lieu le 20 juillet 2018 en présence de la Ministre des transports.



POST-FESSENHEIM : AMÉLIORATION DES DÉPLACEMENTS ENTRE COLMAR ET FRIBOURG

La question de l'amélioration de la mobilité transfrontalière est ressortie comme un enjeu structurant dans le cadre des réflexions post-Fessenheim. Une étude de mobilité multimodale et une étude d'opportunité de rétablissement d'une liaison ferroviaire entre Colmar et Fribourg-en-Brisgau ont été engagées cet été par l'État en lien avec l'ensemble des partenaires des deux rives du Rhin. Les premiers résultats ont été présentés début mars 2019.

Pour en savoir plus : <http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/etude-de-mobilite-multimodale-liaison-ferroviaire-a18374.html>

LA CULTURE, FACTEUR ESSENTIEL DE DÉVELOPPEMENT ET D'ATTRACTIVITÉ DU GRAND EST

La culture est déterminante pour la cohésion territoriale et sociale, elle est aussi un facteur essentiel de développement et d'attractivité pour la région Grand Est.

2018 a été déclarée Année européenne du patrimoine culturel par le Conseil de l'Union européenne et le Parlement européen.

L'enjeu majeur reste l'accès à la culture. L'année 2018 a permis de mettre en œuvre les politiques de démocratisation, priorité du ministère de la Culture, dans une logique territoriale affirmée. De nombreuses actions nouvelles ont été engagées en faveur de l'éducation artistique et culturelle et du plan "Culture près de chez vous", grâce à d'importantes mesures nouvelles, d'un montant de 1,2 M€.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) a concentré son intervention sur les **24 communes du Grand Est** qui figurent dans la carte nationale des 86 communes considérées comme territoires prioritaires par le ministère de la Culture, mais a également pris en compte les départements ruraux du centre de la région.

12 nouvelles conventions territoriales intégratives ont été négociées avec des collectivités, essentiellement rurales, pour des projets d'itinérance et de résidences sur des territoires prioritaires.

Dans le cadre du plan bibliothèques, l'extension des horaires d'ouverture a concerné six collectivités, correspondant à 7 % de la population de la région, en deçà de l'objectif de 10 %, malgré la forte incitation de la Dotation Générale de la Décentralisation (DGD).

L'aide aux lieux labellisés se poursuit avec une offre culturelle d'excellence.

Les marges financières ou mesures nouvelles dégagées ont permis d'accroître le soutien à trois

centres dramatiques nationaux (CDN), au Signe à Chaumont, et d'accompagner des structures vers la labellisation (*Le Palc de Châlons-en-Champagne*, *La Souris Verte à Epinal*). Cette aide s'accompagne notamment dans le secteur des musiques actuelles d'un maillage régional dynamique autant dans les villes phares que dans des territoires plus reculés, tels la compagnie Rodolphe Burger à Sainte Marie aux Mines (68), la Souris Verte à Epinal (88), le Gueulard Plus à Hayange (57), la MJC du Verdunois à Belleville (55), Vu d'un Œuf à Fresnes-en-Woevre (55), ou encore le Chien à Plumes à Dommarien (52).



La Souris Verte à Epinal



A NOTER, AU MUSÉE UNTERLINDEN À COLMAR, LE DÉMARRAGE EN SEPTEMBRE DE LA NOUVELLE CAMPAGNE DE RESTAURATION TRÈS COMPLÈTE (PEINTURES ET SCULPTURES) DU RETABLE D'ISSENHEIM

NOTRE PATRIMOINE

Parmi les neuf cathédrales que compte la région Grand Est (*propriétés de l'Etat gérées par le ministère de la Culture*), la Direction Régionale des Affaires-Culturelles (DRAC) a été fortement mobilisée par les opérations sur la cathédrale de Metz dans la perspective des 800 ans qui seront célébrés dès la fin de l'année 2019, avec une campagne de restauration et une commande publique de vitraux. Par ailleurs, les derniers grands travaux menés sur la cathédrale de Strasbourg ont été inaugurés le 19 mars (*restauration de la façade sud du transept sud, travaux de la galerie Goetz Nord*). Les travaux

d'étude, d'entretien et de conservation du buffet de l'horloge astronomique, chef d'œuvre de la Renaissance se sont terminés en novembre. On signalera enfin les grands travaux actuellement en cours sur les cathédrales de Verdun et de Langres. Dans une logique de rééquilibrage en faveur des territoires moins dotés, la DRAC a pu soutenir le Musée d'art moderne de Troyes et apporter un complément de subvention au projet de rénovation du Musée d'Épernay.

JEUNESSE ET SPORTS

CHIFFRES CLEFS

- ▶ 85 % des diplômés du champ "jeunesse et sports" sont en emploi six mois après l'obtention de leurs diplômes.
- ▶ Huit emplois sur dix sont en lien avec la formation suivie.
- ▶ La majorité des emplois sont des CDI et au ¾ à temps complet.
- ▶ Plus de 92 % des diplômés du secteur du sanitaire et social trouvent un emploi immédiatement après l'obtention du diplôme délivré par l'Etat.



Plan régional Activités Physiques et Sportives aux fins de santé 2018-2022

Signé le 12 juillet dernier, en présence de Madame la ministre Laura Flessel, il engage l'Etat, le Conseil régional, le mouvement sportif et l'Assurance Maladie à promouvoir sur le territoire du Grand Est les activités physiques et sportives (APS) dans un objectif de santé publique.

La promotion des APS aux fins de santé constitue une priorité pour le gouvernement, tant du côté du ministère de la santé que de celui des sports. Avec un taux de licences sportives proche de la moyenne nationale, des équipements sportifs relativement nombreux (*50,1 pour 10000 habitants contre 41,3/10000 au niveau national*) et des dispositifs associatifs centrés sur les APS aux fins de santé sur les anciens territoires, le Grand Est dispose de nombreux atouts pour s'inscrire dans cette stratégie nationale.



LE SERVICE CIVIQUE, DYNAMIQUE FORTE DANS LA RÉGION

En 2018, plus de 7300 jeunes ont réalisé une mission de Service Civique sur la région Grand Est, soit un engagement financier de l'Etat de près de 33 millions d'euros.

La montée en puissance du Service Civique s'inscrit dans le cadre des orientations stratégiques se déclinant en 3 axes :

- ▶ développer l'offre de missions pour mettre en œuvre le Service Civique universel dans la durée en partenariat avec les organismes d'accueil ;
- ▶ garantir un Service Civique universel accessible à tous les jeunes ;
- ▶ assurer un Service Civique de qualité pour une expérience d'engagement reconnue et valorisée.

Par ailleurs, le partenariat avec le Conseil Régional s'est renforcé en 2018 à travers la réalisation d'un appel à projet commun pour le développement du Service civique dans les **territoires ruraux** de la région.



04.

L'ÉTAT ENTRE PRÉVENTION DES RISQUES, GESTION DE CRISE, ET CONTRÔLES

Les services de l'Etat garantissent à chacun la meilleure offre possible de soins sur le territoire, tout en oeuvrant pour prévenir les risques* et gérer les crises, notamment liées à la sécheresse et aux inondations, mais aussi à l'arrivée à nos frontières de la peste porcine africaine.

Ils sont également garants de la sécurité des salariés au travail et du respect des règles pour la protection des consommateurs.

POUR EN SAVOIR PLUS :

Site internet : www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est/

*Article : Environnement développement durable et prevention des risques



LA FEUILLE DE ROUTE DE LA POLITIQUE DE SANTÉ RÉGIONALE



7 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET 18 PROGRAMMES PRIORITAIRES
POUR LE PLAN RÉGIONAL DE SANTÉ



07

ORIENTATIONS
STRATÉGIQUES

Orienter résolument et prioritairement la politique régionale de santé vers la prévention dans une démarche de promotion de la santé.
Renforcer et structurer l'offre de soins de proximité
Faire évoluer le système
Améliorer l'accès aux soins et l'autonomie des personnes en situation de handicap, des personnes âgées et des personnes en situation fragile dans une logique inclusive
Développer les actions de qualité, de pertinence et d'efficacité des soins
Adapter la politique de ressources humaines en santé
Développer une politique de e-santé et d'innovation accompagnant les transformations du système de santé

10

PROGRAMMES
PRIORITAIRES

"PARCOURS"

Parcours "Personne âgées"
Parcours "Personnes en situation de handicap" dont virage inclusif et 3ème plan autisme
Parcours "Santé des enfants et des adolescents"
Parcours "Personne en situation sociale fragile" - Programme Régional pour l'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis (PRAPS) y compris soins aux détenus
Parcours "Santé mentale"
Parcours "Maladies chroniques"
Parcours "Patients atteints de cancer"
Parcours "Maladies neurocardiovasculaires / AVC"
Parcours "Maladies neurodégénératives"
Parcours "Maladies rares et génétiques"

08

PROGRAMMES
PRIORITAIRES

"TRANSFORMATION DE L'OFFRE DE SANTÉ"

Prévention / promotion de la santé et lutte contre les addictions
Soins et hôpitaux de proximité ; articulation ville-hôpital
Ressources humaines en santé
Virage ambulatoire, gradation de l'offre et soins spécialisés
Innovations et e-santé
ORSAN : Organisation de la Réponse du Système de santé en situations sanitaires exceptionnelles
Qualité et pertinence des soins
Coopération transfrontalière

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE RÉGIONALE "INNOVATION EN SANTÉ"



L'Agence Régionale de Santé (ARS), en partenariat avec la Préfecture de région, l'Assurance maladie et le Conseil régional, a lancé, en juin 2018, un appel à projets régional "Innovation en santé".

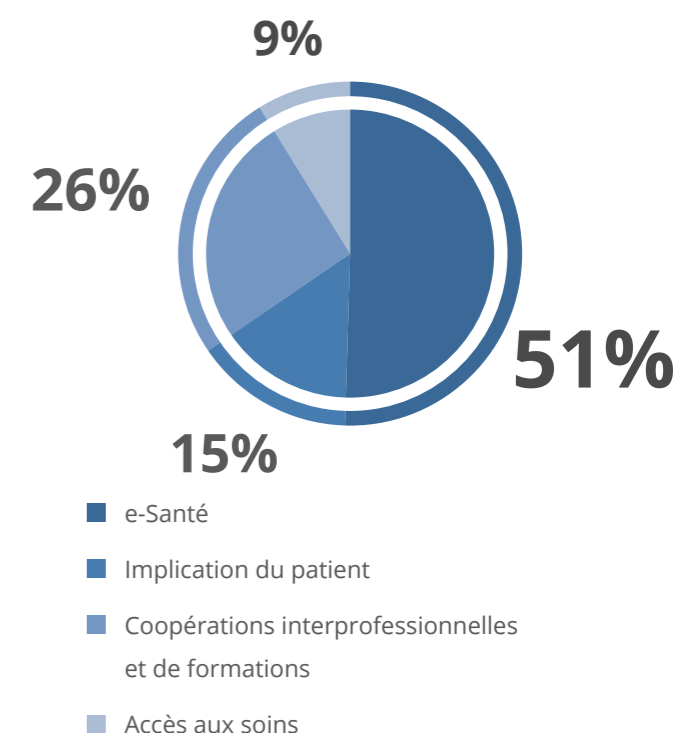
Cet appel à projets a pour objectif de soutenir les projets des acteurs impliqués dans la transformation du système de santé et l'évolution des prises en charge qui répondent aux priorités régionales, tout en assurant une cohérence avec les dispositions nationales.



Ce sont ainsi 3,9 M€ de crédits qui ont été alloués en 2018 pour accompagner la mise en œuvre des projets présentés dans ce cadre. Les projets financés répondant aux priorités de l'appel à projet se répartissent selon :

1. Des projets de coopérations interprofessionnelles et de formations
2. Des projets d'organisation permettant de pallier une difficulté d'accès aux soins dans un territoire, notamment les territoires prioritaires définis dans le cadre du zonage des médecins ;
3. Des projets permettant l'implication du patient / usager / aidant (*maison de répit, pair-aidant, etc.*) ;
4. Des projets de l'e-santé.

RÉPARTITION DES CRÉDITS SELON LA NATURE DES PROJETS



Développement du Dossier médical partagé (DMP) et de la Messagerie sécurisée en santé (MSS)

Des actions de développement des services socles de partage (DMP) et d'échanges (MSS) ont été menées en 2018 : des appels à projets à destination des laboratoires, des structures médico-sociales et des maisons de santé pluridisciplinaires.

VOUS AVEZ DIT TÉLÉMÉDECINE ?

CINQ ACTES DE TÉLÉMÉDECINE

UNE ACTIVITÉ MÉDICALE QUI RESPECTE ENTIÈREMENT VOS DROITS DE NOMBREUX BÉNÉFICES POUR VOTRE SANTÉ

confidentiel

TÉLÉ
CONSULTATION

TÉLÉ
EXPERTISE

TÉLÉ
SURVEILLANCE

TÉLÉ
ASSISTANCE

RÉGULATION
MÉDICALE

VOTRE MÉDECIN S'ENGAGE POUR VOTRE SANTÉ AU QUOTIDIEN
DEMANDEZ-LUI CONSEIL !

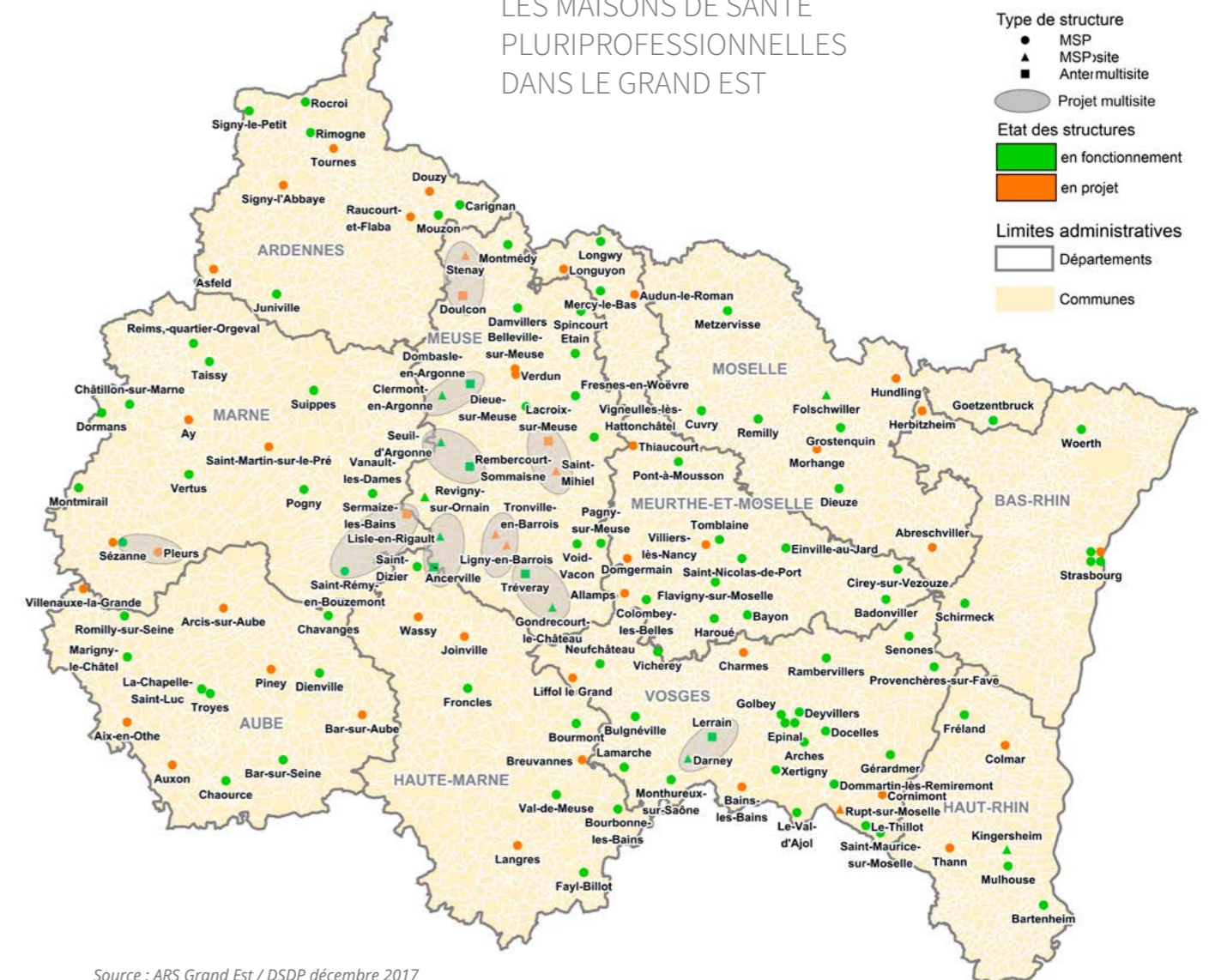
GARANTIR L'ÉGAL ACCÈS AUX SOINS DE PROXIMITÉ

Des plans d'actions territoriaux sont mis en oeuvre dans le cadre du Plan national d'accès aux soins lancé en octobre 2017

84 territoires de proximité identifiés font l'objet d'une concertation avec tous les acteurs (*professionnels, institutionnels, élus*) au travers d'une douzaine de comités départementaux et d'une soixantaine de réunions sur les territoires de proximité pour déterminer leur plan d'actions respectif.

L'ARS poursuit le développement des Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) et participe à l'émergence des premières Equipes de Soins primaires (ESP).

LES MAISONS DE SANTÉ PLURIPROFSSIONNELLES DANS LE GRAND EST



Source : ARS Grand Est / DSDP décembre 2017

Le Dossier Médical Partagé en pratique :

DMF

1
Je crée mon
Dossier Médical Partagé



3
Je peux consulter mes données
de santé à tout moment



2
Les professionnels alimentent
mon Dossier Médical Partagé



4
Je peux voir chaque action effectuée
sur mon Dossier Médical Partagé





INONDATIONS ET SÉCHERESSE

Sécheresse en Grand-Est

La région Grand Est a connu un épisode de sécheresse "de surface" significatif, c'est-à-dire que les cours d'eau et les sols sont plus fortement impactés que les nappes d'eau souterraines. Cet épisode est la conséquence de deux phénomènes : fortes chaleurs de l'été et déficit important de précipitations durant les mois de juillet à octobre. Un bulletin de suivi d'étiage, à fréquence

hebdomadaire ou bihebdomadaire dont l'objectif est de dresser l'état de situation des cours d'eau et des nappes en région Grand Est est établi pendant cette période. Fin novembre, 22 bulletins avaient été édités, diffusés et publiés sur le site internet. Cela permet notamment aux préfetures de prendre des arrêtés de restriction des usages de l'eau.

Inondations en Grand Est

Situation de vigilance généralisée en janvier-février et surveillance des ouvrages

Le volet inondation fait partie intégrante de la politique de gestion du risque portée par l'État, et l'anticipation des crues de grande ampleur permet aux acteurs de terrain de mettre en place les mesures nécessaires à la protection des populations et à la réduction des dommages. À l'échelle régionale, la DREAL est chargée des prévisions qui alimentent le site national d'information et de

vigilance vigicrue.gouv.fr. Durant janvier, balayé par deux tempêtes successives et des pluies abondantes sur toute la région et jusqu'en février, les équipes ont assuré les prévisions allant jusqu'à classer 8 tronçons de cours d'eau en vigilance orange et 36 en vigilance jaune. Chaque année plus de 35 000 prévisions sont faites.

Le territoire Grand Est est concerné par trois grands bassins hydrographiques :

Rhin-Meuse, Seine-Normandie et Rhône-Méditerranée-Corse. Les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et les plans de gestion des risques d'inondation (PGRI) sont réalisés à cette échelle.

Afin de préparer leur révision, les préfets coordonnateurs et comités de ces bassins organisent une consultation du public pour une durée de 6 mois du 2 novembre 2018 au 2 mai 2019. Elle porte sur les enjeux de la gestion de l'eau et des risques d'inondation dans ces bassins pour les années 2022 à 2027. L'avis du public et des assemblées est attendu sur des enjeux comme l'adaptation au changement climatique, l'amélioration de la qualité de l'eau, le partage de la ressource dans un contexte de changement climatique, de la sécurité des personnes et des biens face aux risques d'inondation, etc.

PESTE PORCINE AFRICAINE : LES SERVICES DE L'ÉTAT DU GRAND EST MOBILISÉS POUR PRÉSERVER LE STATUT INDEMNÉ DU TERRITOIRE FRANÇAIS

La Peste porcine africaine (PPA) est une maladie virale qui touche les suidés (*porcs, sangliers*) et non transmissible à l'homme. La maladie est présente depuis près de 5 ans dans plusieurs pays d'Europe de l'Est et s'est progressivement rapprochée de nos frontières. Son entrée sur le territoire français entraînerait des conséquences économiques majeures pour la filière porcine.

Depuis la découverte en Belgique, le 13 septembre dernier, d'un foyer de peste porcine africaine, un plan de prévention a été immédiatement élaboré par l'État en région Grand Est visant à prévenir toute introduction et diffusion du virus en France. Deux zones sont à ce jour définies faisant l'objet de mesures différenciées: une zone d'observation renforcée (ZOR) située le long de la frontière belge et une zone d'observation comprenant les départements des Ardennes, de la Meuse, de la Meurthe et Moselle. Les mesures concernent d'une part la faune sauvage avec :

- ▶ La surveillance des sangliers trouvés morts, mobilisant notamment des agents de l'ONCFS, des agents de l'ONF et des chasseurs, et le dépistage de la peste porcine africaine sur les cadavres
- ▶ L'adoption de dispositions spécifiques plus particulièrement dans la ZOR, concernant les activités en forêt, et la chasse, dont l'objectif est la réduction significative de la population de sanglier
- ▶ La mise en place de clôtures le long de la frontière belge, visant à limiter les mouvements de sangliers, et d'une zone blanche de dépeuplement

renforcement des mesures de surveillance et de biosécurité.

Enfin, un recensement de l'ensemble des détenteurs de porcs et de sangliers, des enclos et parcs de chasse a été effectué.

La DRAAF est mobilisée aux côtés des préfetures, appuyées par les directions départementales en charge de la protection des populations chargées des mesures opérationnelles et les directions départementales des territoires. La DRAAF assure un rôle de coordination avec l'échelon central du Ministère en charge de l'agriculture, l'ensemble des parties prenantes, et également avec les partenaires transfrontaliers (plus particulièrement la Wallonie).



Des mesures visent d'autre part les élevages de porcs et de sangliers domestiques, avec un

LA POLITIQUE DU TRAVAIL

La Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (*DIRECCTE*) a pour mission régalienne de veiller à l'application du droit du travail dans les entreprises dans un contexte de transformation profonde des Ordonnances Travail de l'automne 2017.

Elle accompagne les partenaires sociaux dans l'appropriation des Ordonnances et renseigne le public sur le droit du travail.

Concernant la prévention des risques professionnels, en raison de leur coût humain pour les salariés et de leur coût économique pour les entreprises, elle met en œuvre le Plan régional de santé au travail avec l'ensemble des partenaires – dans un contexte de transformation annoncée (*Rapport LECOCQ*).

54 000 déclarations

99 476 travailleurs détachés ont donné lieu à un doublement de contrôle en 2018.

Ainsi, près de 3000 contrôles ont été réalisés.

107 amendes administratives nouvelles ont été notifiées en 2018.

La DIRECCTE s'est fortement mobilisée auprès des entreprises allemandes qui interviennent en France, afin de les conseiller sur la réglementation. Des assouplissements réglementaires sont attendus dans le cadre des détachements frontaliers.

LES PRIORITÉS POUR 2019

Priorité de contrôle sur le travail illégal et les fraudes au détachement qui menacent notre modèle social.

Des priorités nationales : risque de chute de hauteur, amiante, égalité professionnelle, Lutte contre le Travail Illégal (*LTI*), Prestations de Service Internationales (*PSI*).

Des actions ciblées : sensibilisation TPE-PME, mise en place du Comité Social et Économique, plan d'action des Installations Classées Pour L'Environnement (*ICPE*).

Renforcement des partenariats avec les organisations professionnelles et syndicales et autres institutions.

CHIFFRES CLEFS

26 129 interventions

de l'inspection du travail dans les entreprises, dont 983 sur des opérations de retrait d'amiante et 572 actions de sensibilisations aux obligations sur l'égalité salariale entre les hommes et les femmes

59 293

renseignements juridiques aux salariés et employeurs

LE CONTRÔLE DES PRATIQUES COMMERCIALES ABUSIVES OU ANTI-CONCURRENTIELLES ET LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR : LE RÔLE DE GENDARME DE L'ÉCONOMIE JOUÉ PAR LA DIRECCTE

Le contrôle du respect des délais de paiement entre entreprises est resté une priorité, en raison de leur impact négatif sur la trésorerie des TPE et PME, sur leur rentabilité et leur santé économique.

Le contrôle de la métrologie légale permet d'éviter la tromperie dans le mesurage et d'entretenir la confiance dans les transactions commerciales.

En matière de contrôle renforcé à

l'importation, la direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (*DIRECCTE*) contribue à garantir l'entrée sur le marché européen de produits alimentaires exempts de contamination.

La surveillance des règles régissant les marchés publics participe également du contrôle du respect des règles de mise en concurrence.

CHIFFRES CLEFS DU RETARD DE PAIEMENT

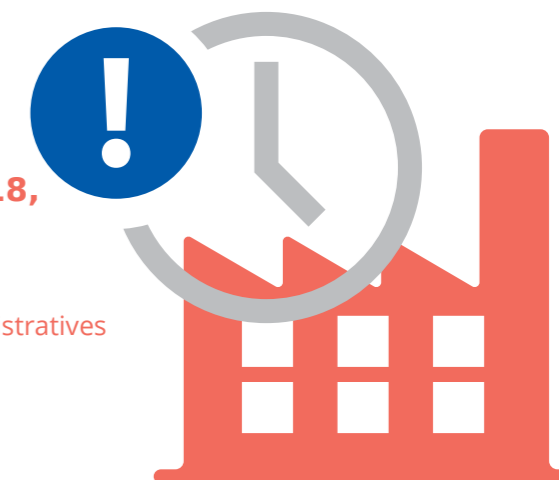
199 entreprise contrôlées en 2018, taux infractionnel de 32%



10 procès verbaux assortis d'amendes administratives

21 injonctions

34 avertissements



Fin 2017, un PED (*point d'entrée désigné*) pour le contrôle renforcé des produits importés d'origine végétale issus de l'agriculture biologique a été ouvert à Strasbourg. Une centaine de lots provenant du monde entier ont été dédouanés après contrôle au profit à la fois d'entreprises régionales (*essentiellement alsaciennes*) et également d'entreprises d'envergure nationale (*Andros...*).

05.

ANNEXES



LES PERSONNELS DE L'ÉTAT DANS LE GRAND EST

NOMBRE D'ETP (PSOP)

HORS PERSONNEL MILITAIRE 2017

Missions	2017	2016	N / N-1	N / N-1(%)	Répartition / Régional
Action extérieure de l'État	11	10	1	8,4%	0,0%
Administration générale et territoriale de l'État	3761	3785	-24	-0,6%	3,2%
Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales	846	871	-25	-2,9%	0,7%
Aide publique au développement	0	0	0	0,0%	0,0%
Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation	0	0	0	0,0%	0,0%
Conseil et contrôle de l'État	257	254	2	1,0%	0,2%
Culture	461	454	7	1,5%	0,4%
Direction de l'action du Gouvernement	191	181	9	5,2%	0,2%
Écologie, développement et mobilité durables	3245	3375	-130	-3,9%	2,7%
Économie	934	930	5	0,5%	0,8%
Égalité des territoires et logement	4	0	4	0,0%	0,0%
Enseignement scolaire	81261	80563	698	0,9%	68,5%
Gestion des finances publiques et des ressources humaines	9182	9222	-40	-0,4%	7,7%
Justice	7275	7244	31	0,4%	6,1%
Outre-mer	0	0	0	0,0%	0,0%
Recherche et enseignement supérieur	235	231	3	1,4%	0,2%
Sécurités	9620	9403	216	2,3%	8,1%
Solidarité, insertion et égalité des chances	541	559	-18	-3,2%	0,5%
Travail et emploi	721	754	-33	-4,4%	0,6%

Total 118544 117839 705 0,6% 100,0%

Source DRFIP Grand Est

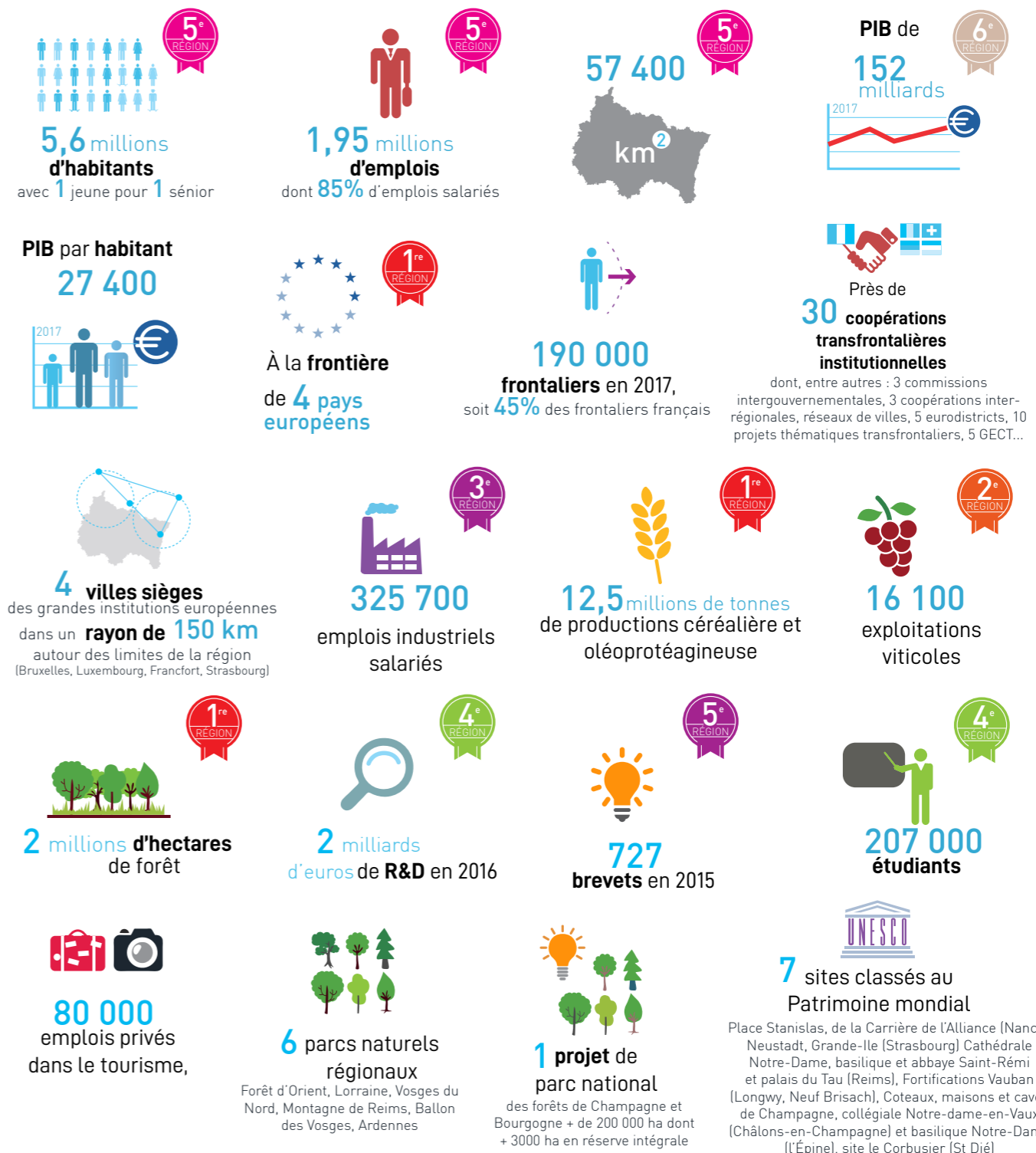
L'investissement dans les missions d'enseignement scolaire et de sécurité, qui rassemblent le plus d'agents également, font progresser le nombre de fonctionnaires dans la région entre 2016 et 2017.

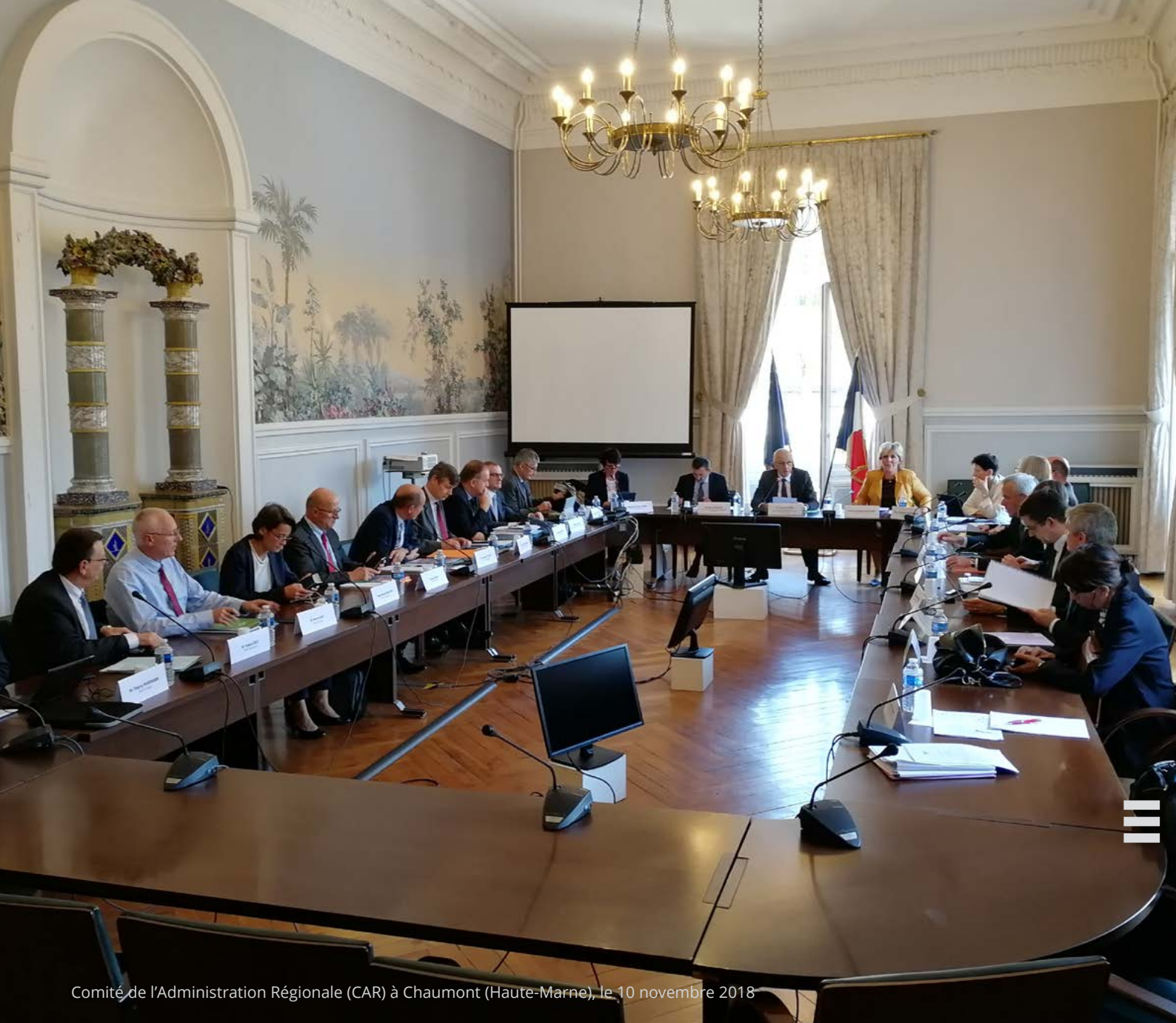
LA RÉGION GRAND EST EN QUELQUES CHIFFRES...

2018



Remarque : le palmarès national ne prend pas en compte l'Île-de-France





Comité de l'Administration Régionale (CAR) à Chaumont (Haute-Marne), le 10 novembre 2018

PRÉFECTURE DE LA RÉGION GRAND EST

5, Place de la République - 67 000 Strasbourg



www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est



Préfet de la région Grand Est



@Prefet67



Directeur de la publication : Jean-Luc MARX

Responsable du comité de rédaction : Blaise GOURTAY

Coordination de la conception et de la rédaction : Lionel LEJEUNE

Conception et réalisation graphiques : Jean Marc DOS SANTOS